L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

VOL. II, NUMÉRO 36 — Le numéro, 5 sous. — "Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte".—*Racine.* — Sudbury, Ont., jeudi, 24 février 1944

La Caisse populaire de Corbeil

Le Caisse Populaire de Corbeil fondée le 8 mai 1943 a tenu son assemblée annuelle générale dimanche sur le 13 février 1944 en la salle paroissiale du Sacré-Coeur sous la présidence de M. J.-J. Pagé. Au cours de cette assemblée a été donné le 1er rapport d'opérations aux sociétaires.

Situation de la Caisse au 31 décembre 1943:

Capital actif	$2070.97
Fond de réserve . .	25.00
Prêts	1128.00
Dépenses	83.00
Paiements sur prêts	405.00

Les officiers pour l'année terminée étaient: président, M. J.-J. Pagé; vice-président, M. Emile Voyer; secrétaire gérant, M. J.-D. Lascelles; directeurs, M. Albert Demers, Mme Georges Roucher.

Commission de Crédit: MM. Emile Devost, Oscar Carrière, père, Charles Beaulieu.

Conseil de Surveillance: MM. Sylvin Corbeil, Salange Giroux, Jos Champagne.

Aumônier: M. le Curé H. LaFrance.

Une assistance nombreuse des sociétaires témoignait de la satisfaction générale quant au succès de l'entreprise.

Après le rapport financier lu par M. J.-D. Lascelles, M. le président s'adressa à l'assemblée. Il expliqua brièvement comment une Caisse Populaire est une force conquérante. "Ses progrès ont envahi notre paroisse" dit-il. "Il faut chercher à améliorer les conditions. Ce n'est qu'avec la coopé- de chacun que nous atteindrons ce but." Il référa au feuillet de "La Famille Chrétienne" d'où il montra que le minimum du coût de vie d'une famille canadienne est actuellement $148.20 par mois. "C'est en s'intéressant que les coopérateurs pourront vivre raisonnablement' continua-t-il. "Cette caisse depuis son début s'est déjà profondément enracinée. Il faut donc continuer à s'unir davantage afin qu'elle grandisse en une coopérative."

M. l'abbé H. LaFrance, curé de la paroisse, fut ensuite invité à adresser les sociétaires.

"J'ai ressenti un grand plaisir en écoutant le rapport de la caisse. Je suis fier de voir que vous aviez choisi un exécutif aussi judicieux et sincère que celui de l'an dernier. Si vous croyez que le présent soit assez bon pour continuer un autre terme, c'est à vous de le nommer. C'est votre argent et votre caisse.

Je recommande très fortement la co-opération parmi mes paroissiens. Cette caisse sera pour vous une bénédiction durant les années d'après-guerre. Vous pourrez emprunter de votre caisse à des intérêts plus bas qu'ailleurs. Les dangers de pertes sont très minimes.

Je suis convaincu et je peux dire en toute sincérité que cette organisation instituée depuis bien des années est pour votre bien. Tous ceux qui ont été membres en ont reçu un crédit remarquable. Il faut établir une co-opérative très solide et il faudrait fonder des cercles d'études pour les fermiers afin de s'instruire de la manière de vivre davantage par l'agriculture. C'est en étudiant qu'on s'instruit. Il ne faut pas demeurer dans les ténèbres et il n'est pas défendu d'améliorer sa tâche. Notre-Seigneur lui-même a approuvé les coopératives le soir du Jeudi Saint lorsqu'il a dit à ses disciples "Aimez-vous les uns les autres". Si chacun pratiquait ce que renferme ces quelques mots il y aurait moins de rancunes, de jalousies, d'ennuis, de vols, de difficultés, et surtout, moins de guerre. S'entr'aider c'est co-opérer." Il termina en demandant à Saint-Isidore, patron des cultivateurs, de bénir ses paroissiens.

M. Lucien Larocque remercia M. le Curé sincèrement de sa dévotion et de sa clairvoyance aux intérêts de la caisse populaire.

M. Pagé suggéra pour l'année 1944 une caisse populaire de production en conjonction avec la caisse populaire de consommation de North Bay. "Nous produirons, ils achèteront" dit-il. Il cita brièvement comment une inspection régulière des troupeaux pour exterminer les cas de la tuberculose pourrait faciliter des marchés plus propices et à des prix plus élevés.

Il s'ensuivit l'élection de M. Charles Beaulieu qui fut remplacé par M. Georges Gravelle dans la Commission du Crédit.

Lettre d'Ottawa

M. W.-R. McDONALD DEFEND LE RECORD MILITAIRE DU QUEBEC ET CELUI DE SON PROPRE COMTE

Si l'on veut juger de l'enrôlement dans le Québec, il faut étudier le nombre des enrôlements en proportion de la population enrôlable.—L'affaire McNaughton rebondit aux Communes.—M. Hanson s'en prend aux conscrits.—Le ministre de la Défense nationale dit que les conscrits sont entraînés pour le service militaire outre-mer.

Ottawa.—De temps en temps, à la Chambre des Communes, des députés conservateurs progressistes, s'appuyant sur ce qu'ils appellent les statistiques officielles, tentent de prouver que la province de Québec reste en arrière des autres en ce qui concerne l'enrôlement dans les forces armées du Canada. La méthode d'agir de ces députés conservateurs progressistes est de ne porter au compte des enrôlements de la province de Québec que ceux des districts militaires no 4, celui de Montréal, et no 5, celui de Québec. Cette façon de procéder est tout à fait injuste. Elle ne tient aucunement compte du nombre des enrôlements dans les comtés québecois de Hull, Gatineau, Pontiac et Témiscamingue, rattachés au district militaire no 3, dont les quartiers-généraux sont situés à Kingston, Ontario.

Fatigué de cette interprétation fausse des statistiques, M. W.-R. McDonald, député libéral de Pontiac, a tenu à faire, cette semaine, à la Chambre des communes, une éloquente mise au point, dans laquelle il a protesté au nom de ces quatre comtés en particulier et au nom de toute la province de Québec en général, contre cette représentation injuste de la situation dans ces comtés et dans la province quant aux enrôlements.

Au ministre de la Défense nationale, M. McDonald a posé trois questions. Des réponses de M. Ralston, il ressort qu'il n'existe point de statistiques officielles par province pour les enrôlements et que les enrôlements dans les comtés de Hull, Gatineau, Pontiac et Témiscamingue, ne sont pas portés au compte de la province de Québec, bien que ces quatre comtés soient québecois, mais attribués à la province d'Ontario, dans laquelle se trouve Kingston, siège des quartiers-généraux du district militaire no 3, dont ces quatre comtés dépendent.

"S'il n'existe pas de statistiques officielles quant aux enrôlements dans le comté de Pontiac, a déclaré M. McDonald, je puis dire, de façon officielle ou non, que en proportion de la population d'hommes enrôlables, les enrôlements ont été aussi considérables dans mon comté que dans n'importe quel comté du Canada. Je ne désire pas imputer de motifs à quiconque, mais, selon moi, c'est une source de profond regret de constater que l'on représente la population de Pontiac et des comtés voisins comme n'ayant pas, pour ainsi dire, fourni de recrues. Cela est dirigé contre les Canadiens français en particulier. Je représente un comté dont la population est canadienne-française dans la proportion de 75 pour cent. Et, de nouveau, ayant égard à la population enrôlable, je n'hésite point à dire que ces Canadiens français ont fait tout leur devoir en ce qui concerne les enrôlements."

M. McDonald a expliqué que, dans la province de Québec, on comptait des familles nombreuses. Se donnant lui-même en exemple, il a dit qu'il était le père de dix enfants, dont un seul était d'âge militaire, et que celui-ci était enrôlé en service outre-mer. Son cas n'était pas unique, dans son comté. On pouvait en trouver des centaines.

Il est évident que, si, comme le fait le député de Pontiac, on voulait juger des enrôlements dans chaque province en proportion de sa population enrôlable, la situation dans la province de Québec se compare à celle qui existe dans les autres.

La protestation de M. McDonald a été un des points saillants du débat sur les crédits de guerre du ministère de la Défense nationale. Ce ne fut pas, d'ailleurs, le seul.

L'AFFAIRE McNAUGHTON

Ceux qui comptaient que l'affaire McNaughton fournirait matière à un beau scandale ne verront pas la réalisation de leur rêve. Qu'est-ce que l'affaire McNaughton? On sait que le général McNaughton était le commandant en chef du corps expéditionnaire canadien en Angleterre. Depuis quelques mois, il a été relevé de ses fonctions. Dans le temps, le ministère de la Défense nationale a donné pour raison de la retraite de cet officier supérieur que son état de santé ne lui permettait plus de remplir ses onéreuses fonctions. A son arrivée au pays, pendant la présente session, le général McNaughton a accordé une entrevue à un journaliste, dans laquelle il disait que sa santé était excellente et que c'était à ceux qui avaient fait des déclarations au sujet de sa santé de les expliquer. Déjà, avant l'arrivée du général au Canada, des rumeurs diverses avaient couru au sujet de la retraite du commandant en chef du corps expéditionnaire canadien outre-mer. On disait que le général McNaughton et que le général Montgomery ne s'entendaient nullement et que le premier avait été sacrifié au second.

L'opposition avait l'occasion d'amener sur le tapis l'affaire McNaughton. Elle en profita. L'adresse en réponse au discours du Trône n'était pas votée à ce moment-là. Le premier ministre King remit la discussion de l'affaire McNaughton après M. Ralston, ministre de la Défense nationale, fit une déclaration à la Chambre. De la correspondance lue par le ministre de la Défense nationale, il ressort que le général McNaughton demanda son remplacement pour raisons de santé, et que les autorités médicales jugèrent que l'état de santé du général exigeait de relever celui-ci de son poste.

Désireux de renseigner l'opposition sans révéler ce qui peut nuir à l'intérêt public, le premier ministre arrangea une conférence entre le gouvernement, le leader parlementaire de l'opposition officielle, les chefs de la C.C.F. et du Crédit social, M. Stirling, député conservateur progressiste et ancien ministre de la Défense nationale, pour prendre connaissance complète de toute la correspondance au sujet du général McNaughton. La conférence eut lieu. Les leaders de la C.C.F. et du Crédit Social reconnurent qu'il serait mieux, dans l'intérêt public de ne pas poursuivre ce débat pour le moment.

Nous ne comprenons pas pourquoi les conservateurs progressistes ont voulu faire du chahut avec l'affaire McNaughton. Le ministree de la Défense nationale n'a pas certainement tout dit. Mais ce qui est clair, c'est que le général McNaugh-

(suite à la dernière page)

Infractions au plafond des prix

Un récidiviste trouvé coupable quatre fois d'infractions aux règlements de la commission des prix et du commerce en temps de guerre, Frank L. Dixon, de 663 rue Régent, a dû payer une amende de 50 dollars et les frais, pour avoir vendu de la marchandise au-dessus du plafond des prix. Il a comparu devant le magistrat Willard Cooper qui a exprimé l'avis que le minimum d'amende serait suffisant . . . vu que Dixon avait aidé aux enquêteurs. On affirme que Dixon a vendu du miel, des oeufs, des noix et du lard à des prix plus élevés que ceux fixés par la régie des prix. Les infractions furent commises aux mois de novembre et décembre.

On lui refuse un cautionnement

Un jeune indien, âgé de 19 ans, Albert Debassigne, a été écroué à la prison de Sudbury, sans cautionnement, à la suite de plaintes portées par trois femmes de Sudbury. Debassigne est comparu en cour de police accusé d'assaut criminel. Son procès a été remis au 23 février. Il aurait approché une femme le soir presque devant chez-elle sur la rue Riverside, vers 8.30 heures. Une jeune fille de 18 ans dit qu'elle fut attaquée quelques minutes plus tard dans le même voisinage. Les deux femmes ont identifié Debassigne en cour comme l'homme qui les a attaquées. Une troisième femme n'était pas si certaine. La cour lui a refusé tout cautionnement.

Elle meurt dans un bain

Perdant connaissance assez souvent, Isabelle Margaret Favreau, âgée de 16 ans, est morte dans un bain à l'Hôtel Prospect, sur la rue Elgin. La fille qui travaillait comme fille de chambre, a été trouvée lorsqu'on s'aperçut qu'elle ne répondait pas à un appel fait devant la chambre de bain. On trouva la jeune fille le visage sous la surface de l'eau dans le bain. On lui donna la respiration artificielle, et un médecin fut appelé. Il dit que la jeune fille avait perdu connaissance, et expira à la suite d'un saisissement de coeur. Mlle Favreau est née à Espanola, mais vint à Sudbury avec ses parents, M. et Mme Albert Favreau, à l'âge de trois ans. Elle reçut son éducation à l'école Saint-Albert et faisait partie de la paroisse St-Clément. Le service a été chanté dans l'église St-Clément, lundi matin.

2 jeunes gens sont arrêtés

Après une longue course dans les rues de Sudbury, vers trois heures et demi ce matin, la police a attrapé deux jeunes gens soupçonnés d'un vol avec effraction dans le magasin de tabac Lefebvre, sur la rue Durham. Les deux sont William Pilon, de 240 rue Drinkwater, et Michael McCollick, de la rue Wittaker. Ils sont écroués sous accusation de vagabondage, jusqu'à demain. Après la découverte du vol par un constable faisant la patrouille, deux autos de la police furent avisés et ont commencé à recueillir les flâneurs. Pilon et McCollick furent aperçus avec un troisième jeune homme. La police se mit à la poursuite, et parvint à saisir Pilon et McCollick. Le troisième s'échappa. On dit que la police a retrouvé une partie des cigarettes volées.

Négociations de l'Union et l'Inco

Des négociations d'une très grande importance pour les milliers de personnes travaillant à l'Inco, sont actuellement en cours à Copper Cliff. Là, des représentants de l'Union Mine, Mill & Smelter Workers, local 598 et ceux de la compagnie International Nickel sont à discuter des problèmes des relations entre les employeurs et employés de l'industrie du Nickel dans la région. Jusqu'à présent nous ne savons à peu près rien des négociations si ce n'est qu'on a décidé de régler d'abord la procédure à suivre, les points secondaires ou encore ceux où les deux parties s'entendent presque sur toute la ligne.

Tous les employés de l'Inco ont hâte de connaître les résultats et ils ont raison. Espérons que de ces pourparlers leur situation sera améliorée car ce besoin se fait sentir depuis longtemps.

M. Robert Carlin, M.P.P. pour le district de Sudbury, prend part aux négociations comme représentant des employés.

Du nouveau

Bien que Solomon ait déclaré qu'il n'y avait rien de nouveau sur la terre, le magistrat J. S. McKessock a exprimé l'avis qu'il avait découvert quelque chose pour prouver le contraire. Le magistrat faisait un commentaire sur l'excuse de Rosario Benoit pour avoir passé 24 ans de sa vie dans les prisons canadiennes. L'ancien citoyen de Montréal fut accusé du vol d'une variété d'articles, ainsi que de 35 dollars en argent, enlevés d'un magasin de bric-à-brac à Sudbury. Tout en avouant les vols, Benoit a déclaré qu'il avait été obligé de le faire pour manger. Il a ajouté qu'il était de si bon coeur les jours de paye, qu'il était toujours décousu . . . sans le sou, et devait voler pour vivre jusqu'à la prochaine paye. En avouant que son excuse était originale le magistrat McKessock a refusé néanmoins de croire à sa sincérité et condamna Benoit à 12 et même 2 mois. Benoit a avoué qu'il sortait de prison après avoir achevé une sentence de deux ans pour s'être évadé de Port Arthur.

A propos de whisky

La loi considère qu'il est légal pour des pensionnaires de garder du whiskey dans le garde-manger du propriétaire comme appéritifs. Ludig Savulsk, de 375 rue Cross, est comparu devant le magistrat J.-S. McKessock accusé de possession illégale. La police disait qu'elle avait trouvé deux bouteilles de Rye dans le garde-manger . . . de bouteilles qui n'avaient pas été achetées avec les permis de liqueurs de M. et Mme Saculsk. L'accusé a dit que les bouteilles appartenaient à deux pensionnaires qui aimaient un apéritif avant le souper. Savulsk a été acquitté.

Une situation embarrassante

A moins d'arriver à une entente d'ici au 2 février, la ville de Sudbury traduira en cour Ross Smith, agent d'immeubles. Le procès sera institué afin de recouvrer des frais s'élevant à 132 dollars. La ville dit que cette somme lui est due pour l'installation d'égouts à 317 rue Wembley, propriété de Mme Jessie Horrocks. Smith de son côté demande 200 dollars pour dommages causés à la propriété quand le service d'égouts fut coupé. Le procès devait passer devant le juge Proulx, mais ce dernier a accordé un ajournement spécial.

Au Royaume de la Femme

Directrice: Yvonne Charette

PENSEE DE TOUJOURS... ...ET DE CAREME

Hélas! ne vous arrive-t-il pas bien souvent de voir des sépultures, sans penser que votre dépouille a sa place marquée dans le vaste champ de la mort? Pensez-y sérieusement: cette chair dont vos ossements sont revêtus les quittera dans peu de temps. Palpez, parcourez de vos mains cette face où réside aujourd'hui la vie, et vous sentirez l'affreux squelette qu'elle recèle, et vous comprendrez parfaitement le sens de ces mots du Psalmiste: "Semblable à l'herbe des champs, l'homme fleurit le matin, et tombe le soir desséché." Ah! du moins, que la mort, dont vous portez en vous-même le principe et la certitude, soit pour vous une lumière vive qui serve à conduire vos pas dans la voie étroite des commandements de Dieu. Pensez que lorsque vous serez arrivé à l'heure suprême, votre vie sera devant vos yeux comme le songe d'un homme qui s'éveille, suivant les expressions du roi-prophète. Les honneurs, les joies et les biens de ce monde disparaîtront à vos yeux, comme les vaines images qui se sont agitées pendant la nuit devant votre imagination. Il était donc sage cet homme désabusé qui écrivit ces mots sur une tête de mort: "Tout est vil ici-bas aux yeux de celui qui pense à toi!"

(Vie des Saints)

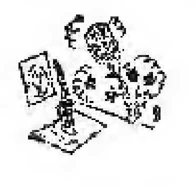

Courrier de Lysette

D.—J'ai 17 ans, j'ai un ami qui me fréquente depuis trois ans, il est jaloux, il ne veut pas que je parle à d'autre, ni regarde aucun autre jeune homme. Il vient me voir sept soirs par semaine de crainte qu'un autre jeune homme ne le remplace, il voudrait toujours veiller seul avec moi mais mes parents s'opposent à cela; selon eux il pourrait venir deux ou trois soirs par semaine, ce serait suffisant, ils tiennent aussi à ce que nous veillions en famille, etc. etc. Je ne suis pas en âge de me marier et ce jeune homme qui a 17 ans, n'est pas prêt non plus. PETIT COEUR PEINE.

R.—Vos parents ont grandement raison sur toute la ligne, je vous engage à suivre leurs conseils, ils sont inspirés par leur affection, leur jugement et leur désir de vous voir heureuse. Quant à votre jeune jaloux, il serait bon de l'éliminer de votre cercle pour un certain temps ou encore de le recevoir une seule fois par semaine, ce serait encore assez. Vous ne l'épouserez pas, vous le dites vous-même, alors pourquoi vous attacher au pied ce boulet malheureux? Vous avez commencé bien trop jeune à recevoir régulièrement ce jeune homme, vous étiez tous deux des enfants, il faut payer ses erreurs, un jour ou l'autre.

Faites-vous un autre ami que vous recevrez de temps à autre, c'est le meilleure moyen de faire entendre raison à cette espèce d'adjectif possessif, qu'est votre ami actuel.

D.—Je voudrais avoir un procédé pour faire blondir les cheveux d'une petite malade? MERCI BEAUCOUP.

R.—Il se vend des préparatifs pour faire blondir les cheveux soit dans les pharmacies ou aux comptoirs de produits de beauté. Je ne vous recommande pas d'essayer de changer la couleur des cheveux d'une malade. Attendez qu'elle soit reveneu à-lla santé.

D.—J'ai été courtisée deux ans par un jeune homme que j'aimais beaucoup, nous nous sommes quittés sur une querelle, il est indépendant, n'a pas voulu céder, moi non plus. Il me semble qu'un jeune homme qui aime une jeune fille doit plier pour se faire aimer. Qu'en pensez-vous? NOUS ETIONS FIANCES.

R.—Naturellement, un jeune homme fait des frais pour se faire aimer, mais cela ne signifie pas qu'il doit céder devant des exigences outrées ou des injustices, il me faudrait savoir quels sont les différends qui vous séparent, lui et vous pour juger, s'il doit ou non, s'humilier et vous revenir. Pourquoi lui cacher votre amour, c'est mal comprendre l'indépendance que de renier un amour existant quand il est question de mariage entre deux jeunes gens. Je vous souhaite de rattraper votre bonheur perdu.

D.—J'ai quinze ans, je voudrais avoir de belles dents blanches. Quoique je les brosse matin et soir avec de la pâte dentifrice, elles ne sont jamais vraiment blanches. Pourriez-vous m'indiquer un procédé peu coûteux pour les blanchir? ORGUEILLEUSE.

R.—Je vous conseille d'abord, si cela vous est possible d'aller voir un bon dentiste qui vérifiera l'état de votre bouche et vous fera un nettoyage spécial qui blanchira vos dents. S'il vous est impossible de vous faire traiter, brossez-vous les dents de temps en temps seulement avec du borate de soude. Mais vous savez, certaines personnes ne possèdent pas des dents parfaitement blanches, c'est dû au tempérament.

D.—On m'a présentée à un jeune homme de 18 ans qui a semblé s'intéresser à moi. Je sais où il demeure, puis-je lui écrire? Cela se fait-il, j'ai quinze ans. ESTELLE.

R.—Non, cela ne se fait pas, même si on a trente ans. A votre âge, on est trop jeune pour entretenir une correspondance avec un jeune homme. Je suis sûre que vos parents désapprouveraient cela. Lorsque vous aurez atteint l'âge de recevoir des jeunes gens, vous attendrez qu'ils fassent les premiers pas d'eux-mêmes.

D.—Quelles noces fête-t-on après trente ans de mariage? JOYEUX.

R.—Les noces de perle.

D.—Depuis quelque temps je lis votre courrier et l'apprécie grandement. Je viens vous demander conseil. Que signifie un garçon qui, dans une veillée, danse plusieurs fois avec la même fille; Est-ce poli pour une fille qui reçoit une carte de Noël ou un Valentin d'un ami, de lui envoyer un ou de le remercier à l'occasion. UNE AMIE QUI EST ANXIEUSE DE SAVOIR.

R.—Je ne vois aucune signification à cela, seulement que ce jeune homme doit sans doute avoir des attraits particuliers pour cette jeune fille, ou peut-être danse-t-elle très bien. Non, ce n'est pas l'usage pour une jeune fille de répondre aux cartes qu'elle reçoit à l'occasion de Noël et de la St-Valentin. Elle n'est pas tenue non plus de le remercier.

Les Cendres

MERCREDI des Cendres. La messe sonne.

Dans la chambre claire, aux senteurs d'iris, où pétille un feu joyeux, Fraulein met la dernière main à la toilette de Bébé.

—Voilà, Monsieur Yvon: il ne vous manque plus rien? Vous avez votre livre de messe?... Ah! vos gants!... Voyons, que je vous mette vos gants! ..

Et, tandis que Bébé, assis sur les genoux de Mademoiselle, lui tend l'une après l'autre ses petites menottes mutines, qui palpitent prisonnières dans les gants comme des oiseaux captifs, Fraulein lui explique de sa voix un peu triste mais si douce, ce qu'il va faire à l'église:

—Alors, Monsieur le curé vous posera sur le front un peu de cendre en faisant le signe de la Croix, et vous dira: "Souviens-toi que tu es poussière et que tu retourneras en poussière!"

Bébé lève ses grands yeux bleus limpides vers Mademoiselle, comme pour lui demander ce que cela veut dire.

Fraulein caresse de la main les cheveux soyeux de l'enfant, qui s'échappent en boucles blondes de son petit béret bleu et blanc, et lui dit tendrement:

—Vous ne comprenez pas mon cher petit? Eh bien! cela veut dire que c'est le bon Dieu qui vous a créé, parce qu'il vous aime et qu'il veut que vous l'aimiez aussi; puis, un jour, quand vous aurez été très sage, bien longtemps, et que vous aurez mérité d'aller au ciel, il vous fera mourir pour vous rappeler dans son beau Paradis.

Et Bébé, de sa voix câline, demande:

—Dites, Mademoiselle, comment faut-il faire pour être très, très sage, afin que le petit Jésus me fasse mourir pour aller m'amuser avec lui?...

Une voix dans le vestibule:

—Fraulein!

—Madame?

—Bébé, est-il prêt?

—Oui, Madame!

Au même moment, Madame entre, en toilette de ville, portant un minuscule parapluie à pomme d'or et un Livre d'Heures à fermoirs anciens.

Yvon saute au cou de sa mère, qui l'embrasse avec frénésie:

—Ce pauvre chéri, est-il bijou!... Mais Fraulein, comment l'avez-vous donc habillé! Pourquoi lui avoir mis cette vareuse bleue?

—J'ai pensé, Madame, que ce costume serait mieux de circonstance pour aller recevoir les cendres.

—Comment? Mais, au contraire! Il y aura beaucoup de société à la cérémonie! Les G..., et les de I..., et les d'A..., tout le monde y sera! Il faut lui mettre son anglais rouge. N'est-ce pas Bébé?

—Oh! oui maman! Est-ce qu'il y aura le petit Edmée?

—Je ne sais pas, mon chéri, je te préviendrai si je le vois. Vous lui avez dit ce que c'est cette cérémonie, Fraulein?

—Oui Madame, je lui ai expliqué que les cendres que le prêtre lui poserait sur le front devaient lui rappeler que son corps était de la poussière et retournerait un jour en poussière.

—Pouvez-vous bien lui dire des horreurs pareilles!... Il y a de quoi lui donner une crise de nerfs, à ce petit!...

Et maman saisit Yvon dans ses bras et le couvre de baisers:

—Pauvre mignon! Est-ce que cela t'a bien fait peur, dis?

Et Bébé qui sent qu'on le cajole et qu'on gronde son institutrice, murmure en tremblant:

—Oh! oui, maman; j'ai bien peur!

—C'est ridicule, cela, Fraulein! Je vous prie de ne plus lui donner désormais de pareilles explications. Il aura bien le temps d'en faire la cruelle expérience à mesure qu'il grandira!

Mademoiselle, un peu émue, répond:

—Monsieur Yvon a huit ans, Madame. Ne serait-ce pas le moment de commencer à lui faire comprendre que le bon Dieu ne nous a pas mis au monde seulement pour jouer à la cachette et pour apprendre le violon, mais qu'il faut acquérir des vertus pour mériter le ciel après sa mort?

—Voulez-vous bien ne jamais prononcer ce mot-là devant Yvon! C'est atroce, cela! J'éprouve déjà des palpitations en l'entendant. Quel effet produira-t-il sur Bébé? Vous allez lui donner des convulsions!...

—Bien, Madame, je ne dirai plus à M. Yvon qu'il mourra un jour.

—Veuillez vous taire Mademoiselle, et mettez à Bébé son anglais rouge.

SIX ANS APRES

C'est encore le Mercredi des Cendres.

Bébé a grandi au moral et au physique. On ne l'appelle plus que "Monsieur Yvon". Ses cheveux coupés courts lui donnent un air décidé qui fait dire à sa mère: "Quel bel officier ce sera!" Il joue déjà des sonates difficiles sur son violon. Il valse gentiment, polke d'une manière tout à fait charmante, danse le menuet avec une sveltesse délicieuse, esquisse la pavane d'une façon ravissante et glisse le pas de quatre avec une grâce incomparable. Bref, M. Yvon fait la coqueluche des bals d'enfants, et des matinées dansantes, qu'il commence à dédaigner.

Il est dans sa chambre, sa fraiche chambrette d'autrefois, qu'il a fait transformer en "chambre de garçon". Le petit lit blanc verni, où la flamme dansante du foyer venait allumer des reflets rouges, a fait place à un large lit bas, en vieux chêne sculpté, dont la tête est ornée de deux lions d'ébène soutenant l'écusson familial. De lourdes portières, des panoplies d'armes anciennes, des cravaches, des chevaux, des têtes de femmes jettent leur note étrange sur le fond sombre de la tapisserie.

Le premier coup de la messe sonne.

Yvon repose encore. La porte s'entr'ouvre sans bruit. Sa mère entre sur la pointe des pieds et s'approche du lit.

Si doucement qu'elle marche; le bruit réveille l'enfant, qui ouvre à demi les yeux.

—Oh! le petit paresseux! Tu ne m'accompagnes donc pas pour recevoir les cendres?

—Mais non, maman, tu sais bien que cela me fait peur . . .

—Cependant, hasarda timidement sa mère, pour un futur officier . . . il me semble.

—Tout ce que tu voudras, mais j'aurai bien le temps d'entendre parler de cela plus tard.

—Allons, chéri, tu ne veux pas me faire plaisir? Je serais si fière de t'avoir près de moi!...

—Oh! tu m'ennuies, fait Yvon, qui se retourne de l'autre côté de son lit; c'est pas drôle, cette cérémonie-là, et des machines comme ça, ça ne vaut rien pour la santé. D'abord, moi, j'ai sommeil, et je me rendors. Bonsoir!... M. Yvon a quatorze ans!

Aujourd'hui l'enfant est devenu un jeune homme de vingt ans... Demandez à sa pauvre mère qui pleure tristement, agenouillée sur son prie-Dieu . . . seule . . . encore un jour des cendres . . . ce que fait son fils...

Au 31 mars 1943, le nombre total de bestiaux de tout genre en Australie, d'après le premier rapport annuel du recencement de la population animale, était de 141,-700,862. Ceci comprend les moutons, bovins, porcs et chevaux.

Vite vite je suis pressée

Il ne faudrait pas que la crainte de passer trop de temps à l'entretien de leur propre personne dégénérât en négligence. A force d'inattention, de laisser-aller, nos mères, nos soeurs abdiquent toute prétention à la beauté. Nous allons voir qu'il est possible de concilier toutes les obligations de sa charge avec le légitime et louable soin de soi-même.

TOILETTE DU SOIR

Elle me semble plus pratique pour les mamans et pour les femmes qui travaillent, astreintes à se lever tôt et à heure fixe. Si le bain chaud est possible, on l'utilisera avant le coucher; sinon, bain d'éponge. Ensuite, nettoyage du visage avec un lait de beauté (ils contiennent presque tous de l'eau de Cologne ou du savon, ce qui rend leur action rapide).

Bain, 10 minutes; séchage, 5 minutes; visage, 5 minutes. Total: 18 minutes.

DANS LE DETAIL

Soins des dents, des pieds, des mains.

Pour les dents: 2 minutes, 3 fois par jour: 6 minutes.

Pour les pieds: en dehors du lavage: ponce, lime et taille, 5 minutes.

15 minutes: nettoyage 2 fois par jour, 5 minutes.

Shampooing: chez soi: une fois toutes les trois semaines. Préparation, lavage et rinçage, 20 minutes; séchage au séchoir électrique, friction, 20 minutes.

Ainsi, avec un total de 38 minutes, réparties en deux fois pour 24 heures, vous pouvez, non seulement être nettes de la tête aux pieds, mais encore avoir soigné agréablement votre visage.

Les Jerseys en faveur

C'est ce que laissent prévoir les créations printanières de New-York.

Si les tissus de lainage obtiennent une vogue sans précédent, ils se voient opposer la faveur toujours croissante des jerseys. Il y en a dans toute la gamme des couleurs, des bleus les plus suaves, aux rouges les plus flamboyants. Ce tissu très souple moule gracieusement la taille et accentue le mouvement des contours tout en amincissant la ligne.

Partout prévaut le jersey et il tient la vogue en toute saison dans les vêtements de sport, les négligés, les pyjamas, les costumes de jeu, les robes d'après-midi, les manteaux d'intérieur, et n'a de cesse que lorsqu'il a réussi à coiffer ou à ganter les belles élégantes.

Le jersey s'implante donc partout, pour toute circonstance et à toute heure du jour, et il offre une telle variété de dessins et de couleurs qu'il se renouvelle à volonté. Certains tissus de jersey imprimé, n'imitent-ils pas le velours ou encore le fin lainage? Ils font ressortir une telle richesse de ton qu'il est impossible de ne pas se laisser charmer par cette symphonie de nuances.

Sa fraicheur lui assure un autre avantage et le met au tout premier rang des tissus d'été que laissent prévoir les créations printanières déjà élaborées et présentées en avant-premières dans les grands centres de la mode.

Pharmacie Michaud
PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN
REMEDES DE FAMILLE
28, RUE DURHAM N. TEL. 4-4266 SUDBURY, ONT.

A. Lafrance & Fils
8 Durham N. Tél. 5-6845
FOURRURE
Madame, vous qui recherchez le chic, la qualité et la distinction, favorisez-nous pour l'achat de vos fourrures.

L'Ami du Peuple

JOURNAL REGIONAL DE L'ONTARIO NORD

82, rue Beech Sudbury, Ont. Tél. 3-9700

Rédacteur en chef, Camille Lemieux
Administratrice, Yvonne Charette
Téléphone 6-6225

L'"Ami du Peuple" paraît tous les jeudis. Il est imprimé à Rouyn, province de Québec, aux ateliers de "La Frontière". L'abonnement est de $2 par année.

Sudbury, Ont., jeudi, 24 février 1944

Un autre insignifiant

Le 9 février dernier M. Kent Power, K. C., de Calgary, donnait une conférence à l'hôtel Nickel Range devant les membres du Women's Canadian Club de Sudbury. M. Power est un gradué ès-arts et en loi de l'université Dalhousie, et éditeur du Western Weekly Law Reports, du Canadian Encyclopedic Digest of Law et, en plus, président et vice-président de plusieurs clubs dans l'Ouest. Si nous donnons ces titres, c'est pour mieux montrer que même si on a la tête bourrée de toutes sortes de connaissances, on peut être un bel insignifiant, un malappris, je dirai même, enregistré.

Voici ce ce qu'il disait sur le problème du Québec. D'abord que tous les chefs et les partis fassent front commun; qu'ils signifient aux gens du Québec que les privilèges spéciaux dont ils jouissent parce qu'ils ont été assez fortunés de passer sous le drapeau anglais vont continuer d'être respectés . . . mais qu'ils comprennent une fois pour toutes qu'il ne leur faut pas essayer d'en avoir davantage ni de les étendre dans le reste du Canada. Le peuple de l'ouest canadien, de continuer M. Power, est déterminé que ce pays-ci va rester un pays de langue anglaise. Et cette campagne insidieuse qui fait croire aux gens que le Canada est un pays bilingue, ne peut être justifiée ni par la constitution ni par l'histoire.

Voici ce que cet hurluberlu pense. Parmi la population anglaise, c'est quelqu'un puisqu'on lui donne des titres, qu'on lui fait prononcer des conférences, des sottises plutôt.

Ça s'adonne, par exemple, que nous, les Canadiens français, nous pensons autrement. Le Canada tout entier est notre pays et nous aimerions bien voir la "tête carrée" et les "pieds plattes" du genre de M. Power ou d'autres venir nous empêcher de nous sentir chez-nous d'un océan à l'autre, de parler le français où nous le voudrons. Nous aimerions bien connaître les privilèges spéciaux que nous avons obtenus de la domination anglaise. Entend-il par cela la déportation des Acadiens? ou bien la conquête, la ruine, la misère atroce qui s'ensuivit? Nous ne voulions pas cela . . .

Ou bien encore entend-il le fait d'être obligé de demander, supplier, menacer constamment pour arracher brin à brin, les lambeaux de droits qui nous ont permis de survivre pauvrement, miséreusement toujours.

Entend-il que nous devons les remercier pour cette m . . . e législation anglaise avec partis de Tory, etc., qui ont fait de nos dirigeants et chefs politiques des suiveux, des moutons.

Et je pourrais continuer . . . les guerres, conscription d'hommes, de femmes pour sauver la chrétienté dont le porte-étendard héroïque aujourd'hui est M. Staline, le communiste.

Que diable, nous voulons que M. Power s'explique, nous n'y voyons goutte dans ces supposés privilèges que le "British Flag" est censé nous avoir gracieusement donnés.

Tant que M. Power n'aura pas élaboré sa pensée davantage, nous restons plus que jamais convaincu avec Sir R .Cartwright d'Angleterre (il y a de bons anglais) que ce que les Canadiens doivent à l'Angleterre, au British Flag (ça revient au même), c'est un immense pardon chrétien pour toutes les injustices qu'elle nous a fait subir.

Nous finissons sans commenter davantage.

Camille LEMIEUX

Le carême

Pourquoi ?

L'Eglise l'a institué *pour bien des raisons*: pour donner aux Chrétiens l'occasion de pratiquer la pénitence avec plus de sérieux; pour préparer la fête de Pâques; pour rappeler l'exemple de Notre-Seigneur qui jeûna quarante jours dans le désert, et pour rappeler aussi ses enseignements: "Les jours viendront, disait-il, où l'Epoux leur sera enlevé, alors ils jeûneront en ces jours-là" (Luc, 5, 5), sorte de prédiction faite au sujet des futurs disciples baptisés.

Mais pourquoi *quarante* jours? parce qu'au dire de saint Jérôme, le nombre "40" est toujours celui de la prière et de l'affliction". Preuve, le déluge qui dura une période de quarante jours (Genèse, 7, 12); preuve aussi, la punition infligée par le Ciel aux Hébreux qui avaient murmuré contre Dieu et qui passèrent quarante années au désert; preuve encore, le jeûne de quarante jours que fit le prophète Elie avant de se diriger vers la montagne de Dieu, à Horeb (1er livre des Rois, 19, 8).

Pourquoi enfin *quarante jours de pénitence?* pour réparer le passé, pour sanctifier le présent, pour préparer l'avenir. Expier pour le passé, et nous avons pour le moins péché véniellement: "Si nous disons que nous sommes sans péché, affirme saint Jean, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous" (1ère Epitre, 1, 8); perfectionner le présent, comme nous le recommande saint Léon le Grand: "Très chers fils, ayant à vous annoncer le jeûne sacré et solennel du Carême, puis-je mieux commencer mon discours qu'en empruntant les paroles de l'Apôtre en qui Jésus-Christ parlait: "Voici maintenant le temps favorable; voici maintenant les jours du salut"? Car encore qu'il n'y ait point de temps dans l'année qui ne soit signalé par les bienfaits de Dieu, et que, par sa grâce, nous ayons toujours accès auprès de sa miséricorde; néanmoins nous devons en ce saint temps TRAVAILLER AVEC PLUS DE ZELE A NOTRE AVANCEMENT SPIRITUEL et nous animer d'une nouvelle confiance"; préparer l'avenir à l'exemple du Christ qui, avant de commencer sa vie publique, où il sera en butte aux difficultés les plus insurmontables, se retire dans la solitude pendant une quarantaine pour y prier et jeûner: ce carême n'est pas sitôt terminé que le démon s'amène pour sonder les points faibles..., quand le Maître lui répond: "Retire-toi, satan, car il est écrit: "Tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu ne serviras que lui seul" (Mt. 4, 10). A la suite de Jésus, profitons du temps de la pénitence pour accumuler des grâces qui assureront à jamais notre fidélité.

Sagesse de l'Eglise

Voici ce qu'un laïque, Ernest Hello, a cru devoir écrire au sujet du Carême: le passage mérite grande considération, parce qu'il se prête à de multiples et fructueuses réflexions; c'est pourquoi nous le livrons tout entier à votre digestion spirituelle autant qu'à votre édification religieuse.

"Il est curieux de voir, affirme ce grand penseur, à quel point la même idée, présentée sous deux jours différents, peut produire deux effets contraires. Un matin Pierre se lève et dit: "Je suis légèrement indisposé, je ne prendrai rien ce matin". C'est une bonne précaution: l'estomac est fatigué; donnons-lui du repos. Le même jour, Jean se lève et dit: "Je suis légèrement indiposé, mais je vais jeûner". On s'ameute: la famille pousse des cris: "Comment, vous êtes malade et vous jeûnez?" Voilà où peut mener le fanatisme! Cependant Pierre et Jean ont fait absolument le même acte: chacun a retardé le déjeûner. Je vais dire un mot du Carême. Le calendrier lui donne une actualité. L'état hygiénique du genre humain lui en donne une autre.

Je me garderai bien, continue Hello, de traiter la question scientifique; je me garderai bien de vous parler de l'acide urique, que l'abus de la viande introduit dans le sang et qui peut traîner après lui l'horrible troupe des maladies rhumatismales.

"Je me bornerai à constater que l'Eglise limite, sans l'interdire, l'usage de la viande: l'Eglise ne se place pas, directement et spécialement ,sur le terrain hygiénique; l'Eglise n'allègue pas de raison médicale.

"Seulement, par le seul fait d'être la Vérité centrale, elle se trouve placée, sans le faire exprès, sur tous les terrains à la fois. L'Eglise ne vous parle pas directement de votre santé, et n'a pas l'air de s'occuper d'elle; seulement, elle s'en occupe, parce qu'elle s'occupe de tout. Etant au centre des choses, ses ordonnances rayonnent dans toutes les directions: les lois physiques et morales se tiennent par les liens les plus solides et les plus mystérieux, de sorte que l'Eglise qui ne semble occupée que de votre âme, veille sur votre corps, mille fois plus qu'elle n'en a l'air.

"Le Carême, remarquez-le bien, se trouve précisément à une certaine époque de l'année où la viande laisse beaucoup à désirer, sous le rapport hygiénique. Qui sait dans quelle mesure une alimentation végétale peut écarter, dans ce moment-là, les éléments de douleur que l'hiver accumule?

"Les Trappistes vivent très longtemps. Si la mort pénètre partout, violent toutes les consignes, et si la garde qui veille aux barrières du Louvre n'en défendait pas les rois, une certaine garde, qui veille à la porte de la Trappe, en défend, dit-on, l'entrée à certaines maladies chroniques, rhumatismales, goutteuses... Le jour où les harmonies du monde physique et du monde moral s'ouvriront devant nous, nos yeux verront d'étranges spectacles".

C. S. V.

Pas de confiance aux communistes

Le gouvernement anglais vient de donner une rebuffade aux communistes. Leur organe, le *Daily Worker* a demandé d'avoir son représentant à l'armée comme les autres journaux. Non, a répondu le ministre en cause. Ces journalistes occupent des postes de confiance, ils voient nos tactiques secrètes. Nous ne pouvons laisser accéder à ces postes des hommes qui ont déjà prouvé quel peu de cas ils faisaient des intérêts de leur pays.

E. S. P.

* *L'amitié pardonne plus que l'amour parce qu'elle souffre moins.*—E. P. M.

* * *

Le tombeau des morts, c'est le coeur des vivants.
—Térence.

Législation sur le mariage

8. OBJET DE SON POUVOIR DELEGUE

L'Ordinaire, pour ce qui regarde les dispenses qui concernent le mariage, peut agir non seulement en vertu de son pouvoir ordinaire, dont nous avons déjà parlé, mais encore en vertu d'un pouvoir délégué qui lui vient conféré par indult. Les indults de ce genre nombreux avant le Code furent tous supprimés par décret de la Consistoriale le 25 avril 1918 (Act. ap. Sed. au. 1918 pag. 190-192). Cependant un nouveau décret du 7 mars 1921 émané par la même Congrégation prorogeait les pouvoirs accordés, pendant la guerre, aux Ordinaires (Act. Ap. Sed. An. 1921 pag. 134). Pie XI enfin avec son Motu Proprio "Post Datuam", du 20 avril 1923, déclare que la Consistoriale accorderait aux Ordinaires, de rite latin, qui en feraient la demande, les facultés quinquennales, relatives aux dispenses de mariage, après avoir consulté les les offices intéressés au commencement de chaque période quinquennale. (Ap. Act. Sed. an. 1923 pag. 193-194). L'Ordinaire doit donc s'en tenir à ces indults, qui lui permettent généralement de dispenser, toujours pour un motif juste et raisonnable, c'est évident, des empêchements mineurs et en outre, quand un motif grave et urgent ne permet pas de recourir au St-Siège, même des empêchements majeurs dont le Souverain Pontife lui-même dispense ordinairement. Ces indults lui permettent aussi de revalider moyennant la Sanatio in radice les mariages nuls en vertu d'un empêchement mineur, quand la demande d'un nouveau consentement à l'un époux, n'est pas sans graves difficultés. L'Ordinaire du lieu toutefois qui jouit d'un tel indult comment doit-il se comporter en face de l'indult lui-même? Le Code donne quatre principes qui doivent l'éclairer, dans les divers cas, dans lesquels il peut se trouver.

a—L'Ordinaire du lieu ne peut pas se servir des facultés qui lui sont accordées par indult quand la demande de dispense a déjà été envoyée au St-Siège, à moins que toutefois un motif grave et urgent ne l'autorise à s'en servir. Dans ce cas il doit en avertir le St-Siège, conformément au C. 1204 2".

b—Qui en vertu d'un indult général peut dispenser d'un empêchement déterminé pour les mariages déjà contractés ou à contracter, peut également dispenser même dans le cas ou cet empêchement serait multiple, à moins cependant que l'indult ne le défende expressément".

c—"Qui en vertu d'un indult général peut dispenser de plusieurs empêchements dirimants ou prohibants d'espèce diverse, peut aussi dispenser de ses divers empêchements, occultes ou publics, même dans le cas où ils se trouveraient réunis." On n'a donc plus besoin du fameux indult appelé "indult de cumul".

d—"Quand dans le même cas il y a un ou plusieurs empêchements publics dont on peut dispenser en vertu d'un indult et de plus un autre dont on ne peut pas donner la dispense, il faut recourir au St-Siège pour tous les empêchements et non pour ce dernier seulement. "On peut cependant se servir de facultés concédées par l'indult si l'empêchement, ou les empêchements, dont on peut dispenser venaient à être découverts après avoir déjà demandé la dispense au St-Siège.

LIONEL SEGUIN, ptre

Après l'esprit de discernement, ce qu'il y a au monde de plus rare, ce sont les diamants et les perles. —La Bruyère

* *

On peut être un héros par intervalles, mais dans la vie de tous les jours, il suffit d'être un homme sage. —Victor Cousin

TRIBUNE LIBRE

M. le Rédacteur,
L'Ami du Peuple,
82 rue Beech,
Sudbury, Ont.

Je crois que nous devons défendre les nôtres. Auriez-vous l'obligeance de publier cette lettre en réponse à l'article publié dans la Tribune libre de l'Ami du Peuple (nom de plume Marcel Benjamin).

Je ne doute pas que l'ouverture du cercle d'études crédit social sur la rue King fait bien mal au coeur à M. Marcel Benjamin et à beaucoup d'autres. Ils voient que le club prospère toujours et que la masse du monde semble comprendre si lui n'y comprend rien (heureux les creux car le royaume des cieux est à eux, nous dit l'évangile).

Que M. Marcel Benjamin critique le crédit social il en a plein droit et s'il ne le comprend pas encore et ne veut pas le comprendre c'est son affaire. Mais lorsque Marcel Benjamin nous recommande de lire les encycliques dont il ne semble pas comprendre lui-même, je lui suggèrerais de bien les lire et il trouvera certainement des passages sur la charité chrétienne qu'il ne sait pas appliquer s'il la connait. Parlant des dirigeants et initiateurs du cercle, dans sa lettre du 3 février je ne tiens pas à les répéter ici et je ne prendrais pas seulement la peine d'y répondre. Mais je lui recommanderais de se servir un peu plus de discrétion la prochaine fois et appliqué l'enseignement des papes à cet égard, car il m'a fait plaisir de lui répondre il y a quelque temps sur les questions communistes à l'union du local 598. Quant au fait que le crédit social soit une utopie, je lui demanderais où il prend ses renseignements. Est-ce parce qu'il a une bonne position avec un bon salaire qu'il se trouve bien, qu'il ne veut pas penser aux plus faibles et s'il dit que le crédit social n'est qu'une utopie, croit-il nous prouver que le système que nous avons aujourd'hui est à jour avec son temps. S'il est à jour pourquoi tant de misères de taxes? Alors M. Marcel Benjamin qu'avez-vous à offrir? Si vous n'avez rien à offrir ne ridiculisez pas du moins les autres qui veulent faire du bien à la société. Ne leur excitez pas la haine par des sottises semblables à celles que vous avez publiées. Conseil: il y a une maxime qui dit: "Tournez vous la langue 7 fois avant de parler". Moi, je dis: M. Benjamin, méditez bien 7 fois avant d'écrire et vous ne ferez pas tant de bêtises.

Conclusion: J'aimerais bien vous rencontrer pour discuter le crédit social et non des questions de personnalité.

Tout à vous,
Défenseur des siens,
UN CREDIT SOCIAL.

Combien de fois une honte criminelle nous a-t-elle fermé la bouche dans des occasions où il fallait s'expliquer hautement? —Bourdaloue

Club Saint-Louis
Tél.: 4-4581
RENDEZ-VOUS DES CANADIENS FRANÇAIS
Gymnase, Badminton, Billard
Quilles, Rafraichissements,
Ping-Pong
Salle de réception pour les cercles
Salle de lecture

Buvez les liqueurs douces
SILVER FOAM
Qualité supérieure
Sudbury Brewing and Malting Co. Ltd.
Tél. 7-7561 185, rue Lorne

42 rue Borgia Sudbury, Ont.
ADAM & CIE
Epicerie moderne - Viandes de choix
DISTRIBUTEURS DES PRODUITS OGILVIE ET BLATCHFORD

Le monde sportif

PAR CONRAD FORTIN

Au cours d'un banquet tenu à New-York par l'Association Américaine des Rédacteurs Sportifs, le juge K. Landis, grand directeur du baseball professionnel aux Etats-Unis, assura ses auditeurs que le sport national des Américains fonctionnerait cette année "tant que chaque équipe pourra mettre neuf hommes sur un champ de balle." Landis déclara nettement que les magnats du baseball n'attendaient aucune faveur spéciale du gouvernement, telle que la remise d'entraînement militaire pour les joueurs, mais qu'ils considéraient le jeu national comme essentiel à l'effort de guerre, en ce sens qu'il aidait à soutenir le moral des soldats. "Avec 2,000 joueurs affirma le commissaire, nous pourrons maintenir les principales ligues professionnelles en opération. Sans trop insister, nous espérons que Washington aura égard à notre situation. Un grand nombre de nos soldats nous ont écrit demandant que le baseball continue de fonctionner. La réponse à leur supplication demeure entre les mains des autorités à Washington." Nous ne pouvons douter de la sincérité de M. le juge Landis mais il semble bien que le gouvernement américain considère le sport comme chose secondaire en temps de conflit. Ed Spink rédacteur du Sporting News, journal officiel du baseball aux Etats-Unis, a publié dans le Sporting News une lettre qu'il avait écrite lui-même au président Roosevelt pour s'enquérir de la situation du baseball ainsi que la réponse du Président à cette lettre. Voici, un résumé, ce que celle-ci contenait d'information: "Nous admettons, ici à Washington, que le baseball sert à divertir nos soldats et le public américain en général; toutefois, notre décision sur le sujet n'est pas définitive. Nous préférons laisser l'affaire entre les mains du Service Sélectif." Il semble bien, d'après ces paroles que Washington veut que le baseball se débrouille seul mais n'oublions pas que ce sport américain est puissamment organisé; ceux qui le supportent (et ils sont passablement nombreux) ont de l'influence auprès du gouvernement. D'après notre humble opinion, le baseball professionnel fonctionnera cette année comme d'habitude; tous les clubs des ligues Nationale Américaine ont commencé à faire signer des joueurs, à faire des échanges ou des ventes, un fait qui est grandement significatif.

• •

Après avoir eu l'avantage du jeu pendant toute la joute, le Grand Club du Collège a dû succomber, 5 à 4, aux mains du Coniston, la semaine dernière dans une partie d'exhibition de hockey. C'était la première joute à l'extérieur pour le Collège cette année.

• •

Les Canadiens de Dick Irvin ont prouvé qu'ils feraient bonne figure dans les éliminatoires en triomphant successivement du Détroit et du New-York par des comptes de 3 à 2 et 5 à 2 respectivement. La ligne Richard-Lach-Blake dirigea l'attaque du Canadien au cours de ces deux joutes.

• •

De retour à l'alignement des Maple Leafs, samedi soir, Bud Poile a enregistré 4 buts alors que les siens écrassaient le Boston au compte de 10 à 4. Paul Bibeault se distingua, en autre, dans les filets des Torontois.

• •

Notre équipe locale, l'Open Pit, mérite encore des félicitations pour sa belle tenue contre le club Ottawa la semaine dernière. Le vétéran Jim Duvey, en particulier, a su prouver qu'il n'avait perdu de son habileté et de sa souplesse.

Verner

Vendredi après-midi le 4 février avait lieu dans l'église St-Jean-Baptiste la réception d'un bon nombre de nos élèves de l'école du village dans la "Garde d'honneur du Sacré-Coeur". Nos félicitations à ces coeurs généreux. Souhaitons qu'un grand nombre de nos paroissiens suivront l'exemple de ce beau geste de nos jeunes.

Le militaire E. Paiement nous laissait récemment pour un séjour d'une semaine à Montréal.

M. Lionel Rainville se rendait récemment à Toronto pour répondre à son appel militaire.

Un groupe de nos patriotes s'est chargé de passer dans les rangs de la paroisse pour recueillir les signatures de tous ceux qui s'opposent au projet d'immigration du gouvernement. Il n'est pas nécessaire de mentionner que nos paroissiens ne se font pas prier pour ajouter leur nom à la pétition.

M. et Mme Félix Gingras ont le plaisir d'annoncer à leurs parents et amis la naissance d'un fils baptisé le 7 dernier sous les noms de Joseph Magloire. M. et Mme Paul Gingras oncle et tante de l'enfant étaient parrain et marraine.

Verner, (D.N.C.)—M. Charlemagne Cousineau nous laissait dernièrement pour aller rejoindre son épouse à Windsor où ils passeront le reste de la froide saison.

M. Aimé Legault est revenu parmi nous après avoir travaillé dans des usines à Sarnia.

Le militaire Sylvio Primeau, attaché à l'aviation canadienne, accompagné de son épouse, visitait la famille Albert Raymond, récemment.

Nos Militaires:

Mardi le 15 février le soldat Ernest Paiement nous quittait pour retourner à son poste, Vernon, Colombie-Britannique.

Le militaire Paul-Emile Lapensée, attaché à une unité de l'aviation stationnée à Trois-Rivières, P.Q., passait son court congé avec les siens récemment.

L'aviateur Léo Cousineau stationné dans le sud de l'Alberta rendait visite à ses parents et amis ici la semaine dernière.

St-Charles

St-Charles (D.N.C.) — Mlles Jeannette Lapensée et Georgette Laforge sont toutes deux de retour de l'hôpital après avoir séjourné quelque temps.

Mlle Olive Gignac est partie pour l'hôpital de Sudbury. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Mlle Genevieve Lemieux de Sudbury visitait ses parents dimanche.

M. et Mme Joseph Cardinal de Sudbury étaient ici dimanche dernier.

M. Hector Laforge de la R.C.A.F., visitait sa famille ces jours-ci.

MM. Lois Asselin, Lionel, Camille, Alphonse Roy, Edgar Brisson et Aimé Bédard, tous de Sudbury étaient de passage ici dimanche dernier.

Mme Vve Philias Chevrefils est dangereusement malade d'une pneumonie. Nous espérons qu'elle se rétablira bientôt.

Hanmer

Dimanche dernier le 6, M. Roméo Clément faisait baptiser une fillette sous les prénoms de Marie-Edna-Lorraine. M. et Mme René Clément de Sudbury étaient parrain et marraine.

M. et Mme Paul Pharand font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fillette baptisée sous les prénoms de Marie-Valéda-Paulette. Parrain et marraine M. et Mme Georges Pharand grands-parents de l'enfant.

Un ancien paroissien de Hanmer, M. Alphonse Quesnel est décédé à Sudbury dimanche le 6 février. Le service eut lieu à 9 hre. dans l'église St-Jacques de Hanmer. Les porteurs étaient ses trois frères, Romuald de Sudbury, Ovila de Capréol et Wilfrid de Hanmer, ses deux fils Firmin et Raoul, tous deux de Sudbury ainsi que son beau-frère Georges Pharand de Hanmer.

Le jeune Raymond Brabant fils de M. et Mme Hector Brabant est décédé à l'hôpital St-Joseph de bonne heure ce matin. L'inhumation aura lieu dans le cimetière de Hanmer.

VA-ET-VIENT

Le soldat Amédée Belzile revenu de Kiska passera le mois de février chez ses parents à Hanmer. Il retournera à Vermon, B.C. après ses vacances.

M. Roméo Gagnon ancien paroissien est également revenu de Kiska. Mardi le 8 il était de passage à Hanmer, où il visitait quelques parents et amis.

Le soldat Sylvio Morin, du Camp Borden passait la fin de semaine à Hanmer.

Mme Emilien Lelièvre ainsi que Mme Annette Gauthier passent quelques jours à l'hôpital St-Joseph de Sudbury.

M. et Mme Wilfrid Lecoupe de Naughton étaient de passage ici. Il visitaient la famille de Lionel Ménard.

Mme Théodore Gannahan accompagnée de sa fillette visitait des parents et amis au cours de la semaine.

M. Roland Gagnon accompagné de Emilie Proulx visitaient la famille d'Augustin Proulx dimanche dernier.

Hanmer (D.N.R.)—Dimanche le 13 février, Mlle Juliette Tremblay, institutrice à Larchwood visitait ses parents à Hanmer.

Cette semaine, M. Edouard Tremblay de la garde des Vétérans de Monteith passait quatre jours de congé avec sa famille à Hanmer.

M. Eugène Pauzé de Hanmer, prenait comme épouse Mlle Thérèse Savard de Blind River, lors de la cérémonie nuptiale le 17 février. M. le Curé S. Charpentier bénit le mariage.

La section Juvénile

Les élèves de l'école St-Jacques de Hanmer, présentaient une séance récréative, le 15 février dernier. Parmi les invités d'honneur nous comptions: notre dévoué pasteur, les Rév. Soeurs Anne-Marguerite et Rose-Marguerite, et Mlle Ange-Annette St-Germain. Le programme suivant fut exécuté:

1—Prière au Sacré-Coeur
2—Serment au drapeau
3—Littérature canadienne-française, 2e période; par Mlle la présidente
4—Les minutes de la dernière assemblée, par Mlle la secrétaire
5—"Vent d'Ouest", 9e et 10e années
6—Chroniques, par G. Plante
7—Récitation "Le Mot", par 9e et 10e années
8—Débat: Lequel est le plus instructif—"La radio ou les journaux". Pour l'affirmative: Mlles Thérèse Despatie et Hermance Proulx; pour la négative: Mlles Agathe Gatien et M. Onésime Tremblay.

Comme juge de ce débat, M. le Curé fut invité à prendre la parole. Il donna son opinion personnelle sur la question. Le journalisme, selon se paroles, a donné naissance à la radio. Ces deux branches de la science, constituent comme les deux bras d'une personne. La radio et le journal doivent être employés au service du bien. Notre pasteur félicita nos jeunes orateurs qui ont si bien défendu leur cause.

La séance se clôtura par le chant national "O Canada".

Le Cercle Agricole: Mardi soir, le 15 février, une assemblée du cercle agricole était convoquée pour répondre à d'urgents besoins. D'abord M. Jos St-Michel lut le rapport de la dernière assemblée des directeurs. Il raconta ensuite, en détail, son voyage à Toronto, où il discuta avec plusieurs gérants de compagnies, des choses se rapportant à l'agriculture. Il assista au banquet annuel de la Coopérative Ontarienne à l'hôtel King Edwards.

M. Jules Ross, le président invita M. le Curé S. Charpentier à prendre la parole. Notre pasteur se montra mécontent du service de la malle, existant dans la paroisse. Il lut la correspondance, dans laquel il étalait ses griefs. Tous ces échanges de lettres eurent lieu entre le commissaire du service postal et notre curé. Le cercle agricole, comme organisation officielle, promit d'endosser toutes les requêtes se rapportant à la question.

Il fut décidé, lors de cette assemblée, de tenir un concours de graines de semence et de patates. Les jeunes en particulier seraient invités à y prendre part.

Après discussions sur diverses questions l'assemblée s'ajourna au premier vendredi de mars.

De tous les animaux de la ferme, le porc est celui qui se dévelope le plus vite, qui a la période de gestation la plus courte et les portées les plus nombreuses.

• •

Les carex ou laiches sont principalement des mauvaises herbes de terre humide. Leur présence est généralement une indication que la terre a besoin d'être drainée. La laiche jaune ou soucher comestible est une mauvaise herbe très gênante dans les plantes sarclées ou dans le mil poussant sur terre humide. Elle se propage sous terre au moyen de tubercules en forme de petites noix et il est difficile de l'extirper. La laiche à queue de renard est une autre espèce nuisible sur terre basse. Sa graine se trouve parfois en grande quantité dans celle du mil.

Une haute conscience fait plus par son rayonnement que par toutes les démonstrations rationnelles. Le silence vivant vaut mieux que le verbe mort.

Père Sertillanges

NAVIRE DE PLAISIR DEVENU NAVIRE DE COMBAT

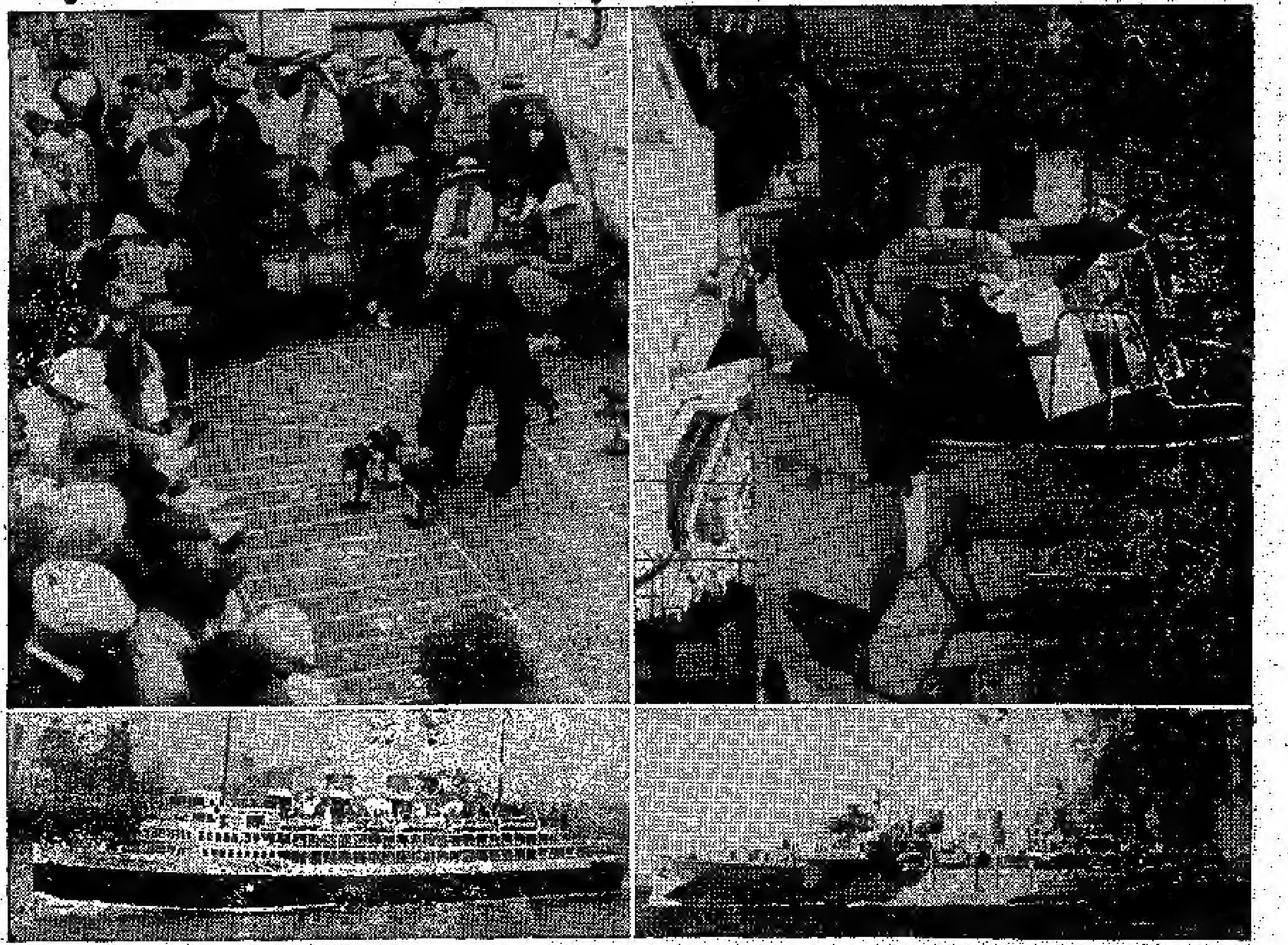

LA transformation que la guerre peut opérer sur un navire est illustrée de façon dramatique par ces photographies du Prince-Robert de la Canadian National Steamships qui était affecté autrefois au service Vancouver-Alaska.

En 1939, le Prince-Robert, converti en Yacht Royal, transporta leurs Majestés, le Roi George et la Reine Elizabeth, de Victoria à Vancouver. La même année, le Prince-Robert transporta nombre de joyeux touristes puis la guerre éclata et ce navire du Canadien National fut mobilisé par la Marine Royale Canadienne qui le convertit en croiseur auxiliaire. C'est en cette qualité qu'il captura un navire de commerce allemand lourdement chargé, le "Weser".

Plus tard, le Prince-Robert passa dans l'Atlantique et fut l'un des nombreux navires chargés de trouver le croiseur allemand Bismarck. L'automne dernier, il fut de nouveau remodelé et devint croiseur antiaérien, le premier de la Marine Canadienne et récemment participa à une bataille contre des avions ennemis qui attaquaient un convoi allié.

Les photographies ci-dessus montrent à gauche, en haut, le Prince-Robert en temps de paix et à droite, le même pont pendant une bataille contre des avions allemands. Sous cette photographie on voit le Prince-Robert en tenue de combat et à gauche, avec sa peinture de paix. Le pont supérieur qui existait autrefois a été enlevé pour réduire la cible que présente le navire à l'ennemi et pour assurer une solide plateforme aux canons.

LA VIE DE L'ESPRIT

Art et cinéma

L'organe du cercle d'étude de l'Université libre de Bruxelles, "Les Cahiers du Libre Examen", consacre son numéro de janvier 1940 à l'Art et à la Littérature. Une note éditoriale nous en donne d'abord la raison:

"C'est par l'art que l'on comprend une civilisation. Virgile nous rend mieux l'Antiquité romaine que mille documents administratifs. La Renaissance revit à nos yeux grâce à Michel-Ange ou Montaigne, pour ne citer que ceux-là".

Puis, une chronique de Monsieur Jacques Kupissonoff, sur "Le Cinéma, Art périssable", au cours de laquelle l'auteur croit bon de citer cette phrase de Maurice Bardèche et Robert Brasillach: "C'est une des particularités de cet art que d'avoir une date de naissance, un acte d'état civil pour son entrée dans la vie." Et l'auteur continue:

"Nous ne savons pas grand'-chose de l'origine du théâtre, de la musique ou de la peinture. Sans doute, les hommes dès que la lutte pour la vie leur donna quelques loisirs se mirent à exprimer par des sons rauques, ou de grossières images leurs désirs inassouvis et leurs obscures aspirations. Sans doute le jour où un homme se mit à mimer un personnage devant son compagnon, le théâtre était né, et quelques pierres assemblées — par hasard peut-être — furent à l'origine de l'art architectural. Dans ce domaine, seuls nous guident l'imagination et quelques rares vestiges de ces temps lointains.

Du cinéma, par contre, nous savons tout: nous connaissons ses origines exactes, les causes de son développement, les audaces et les crimes qui présidèrent à son succès".

Puis M. Kupissonoff étudie le cinéma, quant aux conditions essentielles des oeuvres d'art, qui sont, dit-il, la vérité générale et la durée.

"aux réalisations du cinéma, manque la seconde. La carrière d'un film est brève: au bout de cinq ans elle est terminée. Cette mort rapide a deux causes; la première est l'usure des pellicules d'une reproduction coûteuse, la destruction ou la perte des négatifs, l'impossibilité pour l'amateur de films anciens de revoir les bandes de son choix. La seconde raison est plus complexe, elle est due à l'évolution incessante du cinéma. Les films vieillissent avec une rapidité affligeante. Leur technique se perfectionne chaque année et remet en cause les acquisitions les plus solides. Tel film qui nous enchanta voici trois ans, nous ennuie aujourd'hui. Tel chef-d'oeuvre du muet nous fait doucement sourire"

Et voici une conséquence de cette situation:

"Ceci est sans doute le paradoxe le plus curieux de notre civilisation technique: le mode d'expression le plus approprié de cette partie du vingtième siècle disparaîtra sans laisser de traces. Il ne faut voir dans cette prévision aucun excès de pessimisme, car le cinéma ne mourra pas: il changera sans cesse. Dans vingt ans il sera difficile d'établir le lien entre le cinéma de cette époque et l'ancêtre de 1895".

Est-ce à dire que des origines du cinéma, il n'y aura rien qui vaille la peine d'être retenu? Que non pas. Son rôle aura été très grand. M. Kupuissonoff le souligne:

"Mais le film, tel que nous le connaissons, aura joué son rôle. Il aura laissé des documents inappréciables, il aura donné, quoi qu'en disent ses détracteurs, des notions d'art à la foule."

Pour ou contre la Confédération

C'était le sujet débattu en Rhétorique, la semaine dernière. La question est encore d'actualité.

M. Joseph Thibault présente les orateurs. Pour la confédération, MM. E. Del Guidice et son conseiller A. Bergeron; contre la confédération MM. Alexandre Roberge et son conseiller Henri Lemieux.

M. Roberge, nous donne un bref aperçu de la situation au Canada, après la conquête; il souligna le duel entre la politique de conciliation et celle d'assimilation. Il nous montre qu'en 1867, la Confédération avait adopté une politique de conciliation. Je cite ici quelques-unes de ses paroles: "La Confédération a créé des institutions capables d'assurer aux deux races qui forment le pays, leur survivance et les caractères propres qui les distinguent". Plus loin, il ajoutait: "Chacune de nos provinces conserve son individualité, car pour prévenir toute assimiliation, l'Acte de l'Amérique du Nord rend chaque province maîtresse de sa vie". Les arguments sont forts et l'orateur est écouté attentivement. M. Roberge reprend son siège au milieu de vives acclamations de la part de ses collègues.

La réponse au débat par M. Del Guidice ne se fait pas attendre. M. Del Guidice nous cite au début de son discours une parole d'Honoré Mercier, l'homme aux idées simples et fortes: "J'étais un de ceux qui croyaient que cette Confédération destinée à garantir nos institutions, à garantir notre langue et nos lois, que cette Confédération livrerait nos dernières espérances, détruirait nos dernières illusions".

"Je suis contre la Confédération, soutenait ce dernier, parce qu'elle n'est pas viable et pour deux raisons: l'une, parce qu'elle restreint la liberté des Canadiens français, au point de vue religieux et national; l'autre, parce qu'elle ne peut créer une vraie union nationale." Un concert d'applaudissements accueillit les dernières paroles de M. Del Guidice qui avait su conserver intacte la réputation du ministère.

A son tour, M. H. Lemieux prit la parole en qualité de conseiller de M. Roberge. M. Lemieux louangea hautement les arguments irréfutables de son collègue.

M. A. Bergeron soutenant la thèse de M. Del Guidice, affirmait que la Confédération était demeurée une loi impériale qui permettait à l'Angleterre de nous refuser ce que bon lui semblait.

L'atmosphère chez les Rhétoriciens n'était plus tenable. On sentait que les esprits étaient surexcités par l'importance de la question et l'on pouvait s'attender d'une minute à l'autre à une bataille . . . d'opinions.

Le président, M. Joseph Thibeault, donne lieu à la discussion générale. C'est le moment où les compliments ne sont plus ménagés, les réputations écorchées, les bons mots assaisonnés et les consciences dévoilées.

Au milieu de nombreux rappels à l'ordre les députés surent présenter leurs arguments avec force et conviction.

"La Confédération a voulu donner une âme nationale aux Canadiens français", lançait le député Smith, et, au contraire, elle les a séparés".

La lutte prit fin sur cette réplique péremptoire.

Avant le débat, les députés applaudirent une brillante improvisation de M. Michaud sur: "La musique moyen de formation". Notre cher Lucien déplore chez la jeunesse l'indifférence pour la musique classique et le penchant trop prononcé pour le jazz moderne. Il montre qu'une fois encore le proverbe latin: "nulla est perfecta disciplina sine musica," a encore raison.

De même, deux membres de la Chambre MM. Jean-Guy Blais et Iréné Tessier se distinguèrent par leurs travaux littéraires. Le premier exposa l'oeuvre de notre grand poète canadien, François Hertel; le second analysa quelques textes de notre historien national, M. Thomas Chapais.

Les spectateurs de cette dernière séance parlementaire, mouvementée, assistèrent, certes, à une belle joute oratoire.

Germain FAUCON

Chronique du Collège

Lundi dernier, M. Beaulieu fit passer une agréable soirée aux élèves. Il parla du folklore canadien et du chant grégorien. A la requête des collégiens, M. Beaulieu chanta plusieurs chansons qui furent beaucoup applaudies. Il était déjà dix heures! En les quittant, M. Beaulieu promit de revenir, cett fois, avec ses chansons et sa musique.

Le père Pouliot, très bien connu à Sudbury, est revenu au Collège pour partager avec le Père Demers la charge de Père Spirituel. Tous les élèves qui l'ont connu sont heureux de le revoir parmi eux.

Le lieutenant D. Pharand, ancien confrère des philosophes, deuxième année, nous visitait la semaine dernière. Il est stationné au Camp Borden.

André Lécuyer, versificateur, se remet peu à peu, de l'opération qu'il a subie il y a quelque temps. Il a été blessé en jouant au hockey. Ses confrères lui souhaitent une heureuse et prompte convalescence.

Cercle Archambault: 9ième séance. Le sujet à l'étude, ce soir, est la "dignité de la personne humaine" présenté par le Président, Alcide Casaubon. Les fondements de la dignité de l'homme: la beauté physiologique et la noblesse de son corps; la participation de son âme à la vie divine; la transcendance de ses facultés intellectuelles.

Conséquences sociales de cette dignité: respect des droits individuels de l'homme, de sa vie d'abord, puis de sa dignité. L'ouvrier a droit au respect de sa personne: des conditions humaines de travail, un salaire convenable, un niveau moral qui n'engendre pas la corruption, au repos légitime. Respects des droits familiaux: la famille et le noyau de la société; l'homme a le droit de fonder un foyer, de le garder stable, d'éduquer ses enfants selon ses convictions personnelles, de recevoir un salaire familial dont il pourra disposer à sa guise.

Conséquences politiques de la dignité humaine: respect du droit de l'homme de prendre part aux réformes sociales, d'être protégé par l'Etat. "La société est faite pour l'homme, et non l'homme pour la société. La société est un moyen naturel dont l'homme peut et doit se servir pour atteindre sa fin" (Divini Redemptoris).

Après une brève discussion, on distribue les travaux à venir. Les deux prochains sujets seront le C.I.O., traité par F. Bégin, et les "Droits et devoirs des ouvriers" par G.-H. Harvey.

On nomme un comité qui étudiera la possibilité de l'application d'une Caisse Populaire au Collège; à la prochaine réunion, ce comité donnera les résultats de son enquête.

Sur la proposition du bibliothécaire, P. Quenneville on vote un abonnement à plusieurs journaux traitant des questions ouvrières.

Le Père Aumônier donne quelques sages recommandations sur les moyens à prendre, au collège, pour acquérir l'habitude du sens social.

Le Père Belcourt, sous les auspices de l'A.C.J.C., a donné aux élèves deux causeries sur le Règlement XVII: l'origine de la loi, la résistance des Canadiens-français, le retrait de la loi, les leçons à tirer de ces événements. Tous ont apprécié les paroles du Père Belcourt.

En feuilletant les livres

AINSI DONC ENCORE UNE FOIS
Par Paul Claudel (1)

Dans la fameuse **Collection Catholique** dirigée par M. André David, Les Editions Variétés viennent de publier ce remarquable livre du grand écrivain Paul Claudel.

Ce livre a été mis sur la liste Otto, lors de sa publication en France en 1940, après l'occupation des Allemands. La vente en a été complètement interdite par ordre de ces derniers. Les premiers vers de ce recueil montrent bien pourquoi:

"Ainsi donc encore une fois la troisième partie de la mer, le tiers encore une fois de la terre qui va se changer en sang!"

"C'est donc toi encore une fois, Germanie, O Caïn entre les peuples qui ne fus créé que pour la haine!"

"C'est ta face bouffie et féroce encore une fois, et dès qu'il s'agit de Satan cette volonté toute prête qui ne fait qu'un avec la sienne!"

"Cette tâche de faire tout le mal possible, il arrive que tu n'en es pas encore assouvie..."

Belles clameurs de patriotisme, puissants anathèmes contre l'envahisseur voici, dans des pages dignes du grand Claudel, un terrible plaidoyer contre l'Allemagne guerrière!

Prix: $0.40, par la poste: $0.45. En vente à la Librairie Loisirs.

(1) Un volume de 64 pages, publié par les Editions Variétés.

• •

LES SIGNETS DU MISSEL (1)
Par René Fernandat

Dans la célèbre **Collection Catholique**, dirigée par M. André David, les Editions Variétés viennent de publier un beau recueil de poèmes sur la Sainte-Messe.

On y trouve les plus belles prières pour l'Angelus, le Confiteor, le Gloria, l'Offertoire, le Sanctus et toutes les autres parties du divin Sacrifice.

Pour chaque moment de la Messe, René Fernandat a trouvé une pensée à méditer: une pensée qui vient du coeur.

Les chapitres qu'il écrit sur la Consécration et ses prières d'Action de Grâce sont tout à la fois émouvants, simples et grandioses.

Voici vraiment un livre nécessaire. C'est un ouvrage que tous devraient lire, relire et apprendre par coeur.

(1) Un volume de 64 pages, publié par les Editions Variétés. Prix: $0.40, par la poste $0.45. En vente à la librairie Loisirs.

• •

LA RETRAITE AUX HOMMES CHEZ LES DOMINICAINS (1)
Par André David

André David qui a dirigé avec tant de zèle la **Collection Catholique**, raconte dans ce livre, que viennent de publier Les Editions Variétés, l'histoire de sa conversion. Et c'est une belle histoire que celle d'une âme qui se découvre! C'est un noble geste, celui de l'homme qui, après avoir fait cette découverte, s'écrie sans respect humain: "Mon frère l'incrédule, voici ce que j'ai fait avant d'avoir la grâce, avant de savoir où était la vérité. Je t'en prie, je t'en supplie, mon frère l'incrédule, ne suis point mes pas . . . Mon frère l'incrédule, voici ce qui m'est arrivé lorsque j'ai appris... Quitte les chemins dangereux, ne vis plus dans l'erreur et le mensonge et le péché."

Cet événement capital de la vie d'André David, a fait de lui un homme nouveau. La grâce de Dieu a accompli son oeuvre. Il nous le dit lui-même. Dieu a tellement changé son coeur, après des années de dissipation où il a tout connu, le meilleur et le pire, qu'il n'a plus aujourd'hui d'autre ambition que de vivre l'idée chrétienne comme elle vaut d'être vécue. Toute son activité est désormais orientée vers ce grand but: le service de Dieu et celui du prochain.

La Retraite aux hommes chez les Dominicains n'est pas seulement l'oeuvre d'un écrivain, c'est le cri d'un croyant qui, selon l'expression de Georges Goyau, nous dit "sa joie de croire, de prier et d'aimer." En lisant ce livre d'un accent si pathétique, vous suivrez avec admiration, la pénétration, dans une âme, de la grâce qui opère une conversion.

La vente de cet ouvrage, a été interdite en France par les Allemands.

(1) Un ouvrage de 100 pages, publié par les Editions Variétés. Prix: $0.50, par la poste $0.60. En vente à la Librairie Loisirs.

Les Syndicats

ET LA NOUVELLE LEGISLATION DU TRAVAIL

Sans nous mêler de politique, sans voir rouge ni bleu, nous devons souligner la nouvelle législation du travail, votée à l'unanimité au parlement de Québec. Ce n'est pas une oeuvre parfaite, mais c'est un pas en avant qu'un journal populaire comme le nôtre se doit d'approuver hautement.

Mais ce que nous voulons mettre en relief ici, c'est que les progrès réalisés dans tout le Canada par les lois ouvrières, nous les devons avant tout aux Syndicats Catholiques. Ayons le courage de le reconnaître; et le coeur de les en féliciter.

Qu'a-t-on à reprocher aux Syndicats? De n'avoir pas tenu jusqu'au bout dans la dernière grève à Salaberry-de-Valleyfield. Il ne faut pas connaître les faits pour parler ainsi, car les syndicats ont démontré cent fois, preuves en mains, tout ce que les ouvriers des textiles y ont gagné. La grève fut un mal, mais nécessaire et c'est au trust qu'on doit s'en prendre, et non au syndicat. Cessons donc de dénigrer et de combattre nos amis.

Qu'a-t-on à reprocher aux syndicats? De n'être pas assez forts. De quelle force veut-on parler? De la force brutale du nombre et de l'argent. Mais demandons-nous plutôt qui contrôle l'argent des cotisations, et qui mène la foule des cotisants. Avec les syndicats vous savez à qui vous avez affaire: les chefs sont de chez-nous, et sont là pour vous autres.

Qu'a-t-on à reprocher aux syndicats? D'être conseillés par des prêtres. J'ai été assez longtemps dans les syndicats pour savoir que l'aumônier ne se mêle pas une miette des problèmes techniques. Il est là pour aider les chefs à se former à la doctrine sociale catholique, la seule qui s'appuie sur les principes et non sur des préjugés.

"Time" plaint M. King qui devra, aux élections prochaines, faire accepter sa politique de guerre par "les Canadiens français isolationnistes, fanatiquement isolationnistes", ajoute le magazine yankee. Tout cela malgré la terrible affaire de Dieppe et la par héroïque prise par les gars du Québec dans les opérations de Hong Kong, de Sicile et, actuellement, d'Italie. Dans la marine également, dans l'Atlantique Nord infesté de sous-marins, les nôtres servent non moins brillamment. De même dans l'aviation qui a même son escadrille canadienne-française, celle des "Alouettes". Bref, pour une contrée "isolationniste", le Québec a un m . . t lot de ses gars en train de se faire casser la figure over there.

Chelmsford

Chelmsford, (D.N.C.) — Dimanche après-midi une nombreuse assistance s'était rendue à la salle paroissiale pour entendre M. Joseph Beaulieu, bachelier en musique de l'Université de Montréal et directeur du chant dans nos écoles bilingues, une petite maîtrise de jeunes chanteurs de Sudbury. Les élèves de l'école du village sous la direction des Rév. Soeurs Grises de la Croix et les artistes de Sudbury exécutèrent plusieurs chants canadiens composés par M. Beaulieu et ont été vivement applaudis par l'auditoire.

Il y eut solo chanté par Jean-Guy Titley, récitations par Jacques Barbeau et Maxime Ducharme . Jean-Paul Régimbald s'est distingué dans les chansons: "Il faut croire au bonheur" et "Avril a fui". M. Beaulieu lui-même exécuta quelques numéros de chant de sa composition. M. Roland Groulx accompagnait au piano. Mgr S. Côté, P.D. adressa ensuite la parole. Parmi l'assistance on remarquait MM. les inspecteurs Millette et Godbout de Sudbury et M. Desautels de Coniston.

M. et Mme Emile Barbeau de Sudbury visitaient M. et Mme J.-T. Paquette dernièrement.

M. et Mme Laurent Blais de Sudbury passaient la fin de semaine chez M. et Mme J.-T. Paquette dernièrement.

M. et Mme Laurent Blais de Sudbury passaient la fin de semaine chez M. et Mme Liguori Castonguay.

M. et Mme Polydore Gratton annonce la naissance d'une fille baptisée sous les prénoms de Marie-Laurence-Micheline. Parrain, Urgèle Gratton, marraine, Murielle Gratton, frère et soeur de l'enfant. Porteuse Mme Josaphat Thibeault, grand'tante de l'enfant.

Mme Albert Séguin est de retour d'un voyage à Montréal, Ottawa et les environs.

Sturgeon Falls

FUNERAILLES DE MME GERALD EVANS

Sturgeon Falls, (D.N.C.) — Au milieu d'un grand concours de parents et d'amis, les funérailles de Mme Gérald Evans (née Marie Galipeau) eurent lieu samedi dernier à 9 heures en l'église du Sacourt célébra la messe assisté du court célébre la messe assisté du Rév. Père J. Tremblay comme diacre et du Rév. Père O. Campeau comme sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. H. St-Louis, P. Ferlatte, E. Collins, K. Hagger, O. Maisonneuve, P. Patenaude.

Née à Sturgeon Falls il y a 22 ans, Mme G. Evans était la fille de Mme W. Galipeau et de feu Wilfrid Galipeau.

Outre son époux, elle laisse dans le deuil son fils, sa mère, Mme W. Galipeau de Sturgeon Falls; cinq soeurs, Mme D. Colchoun, Sudbury; Mlle Alice Galipeau, Toronto; Claire, Rose et Pauline, de Sturgeon Falls; trois frères, Rodolphe, de l'armée active outre-mer, Jean et Claude de Sturgeon Falls.

Parmi les personnes venues du dehors à l'occasion de la mort de Mme Evans, on remarquait MM. Paul Galipeau, Laurent Galipeau, Mlles Simone et Alice Galipeau; Mlles Marjorie et Muriel Evans, tous de Toronto; Mme Don Colchoun, M. et Mme E. Small de Sudbury; Mme A. Bélanger, Mme D. St-Louis, M. et Mme A. Dompierre, Mlle Fleurette Dompierre, Léo Galipeau et Paul Lalonde, tous de Cache Bay.

A la famille en deuil l'"Ami du Peuple" offre ses plus sincères sympathies.

LES CAISSES POPULAIRES

Habitués que nous sommes à présent de voir les sommes fabuleuses, fruits de l'épargne au jour le jour s'entasser comme un prodige dans les coffres de la Défense Nationale, nous en sommes peut-être arrivés à ne plus considérer comme bien importants, les progrès accomplis au cours de 1943 par nos coopératives d'épargne et de crédit: les Caisses populaires... En effet, imaginez qu'en moins d'un mois, tout dernièrement—et c'était la cinquième fois que la chose se présentait en 4 ans,—les contribuables du Canada ont prêté pour la Victoire près de 500 millions de plus que le milliard! Dans le seul diocèse de Joliette, au-delà d'un million et demi, recueillis en trois semaines! Allez donc ensuite, trouver de l'extraordinaire dans le chiffre d'affaires des 33 Caisses populaires de notre région, les vieilles remontent à 1927—affichant au 31 août 1943, un actif de un million, sept cent cinquante mille piastres ...On a pris des mois et des années, au milieu de difficultés sans nombre pour arriver à ce sommet et les solliciteurs de la Victoire, en un rien de temps, ont dépassé ces résultats!...

• •

Voilà où pourraient aller les commérages si l'on ne fait que regarder sauter les millions. Les gens sérieux ne s'en tiennent pas là. Ils réfléchissent plus avant et se disent que le principe social qui régit toute coopérative d'épargne et de crédit: L'ECONOMIE DANS LE BUT DE RENDRE SERVICE a son gros mot à dire dans les succès sans précédents remportés par les Emprunts de la Victoire. Un simple relevé du pourcentage des Coopérateurs qui ont prêté pour la Victoire dirait déjà quelque chose, mais si l'on songe que le peuple canadien, la province de Québec tout particulièrement en ce qui nous occupe, a compris, sur une grande échelle, le principe de la coopération, qu'il l'a mis en pratique dans l'établissement et le fonctionnement de ses 780 Caisses populaires, qu'il a acquis ainsi l'habitude de l'épargne, on comprendra comment il se fait qu'il se soit trouvé en mesure de risquer un effort gigantesque d'économie pour la Victoire, quand cet effort lui a été demandé... D'ailleurs, c'est au nom de la coopération que les solliciteurs ont présenté leurs campagnes d'emprunts et ils n'ignoraient pas que sans la collaboration de tous ils n'auraient jamais pu recueillir autant de fonds. Voilà comment nos Caisses populaires ont pu travailler pour la Victoire et, de ce chef, gagner la médaille d'or du mérite que, nous l'espérons, on saura en haut lieu leur décerner un jour ou l'autre...

• •

Mais les Caisses populaires ont un plus grand mérite encore. En favorisant l'économie, en facilitant et en dirigeant le crédit dans leur propre milieu, elles aident la famille, cellule fondamentale de toute société viable, à vivre honnêtement et à se développer normalement. Les membres d'une Caisse se connaissent entre eux; ils comprennent leurs besoins mutuels, leurs chances réciproques de succès dans telle ou telle entreprise; alors, ils ne vont pas à l'aveugle, ils savent à qui ils ont affaire et avec qui ils font affaires. Créée pour aider, non pour exploiter, la caisse prête à de bonnes conditions, verse un intérêt raisonnable à ses sociétaires et va jusqu'à distribuer d'encourageants boni sur parts sociales. Ce qui arrive, c'est que des ouvriers, grâce à elle, ont réussi, à même un revenu pourtant modeste, à devenir propriétaires; des cultivateurs ont non seulement évité la faillite mais repris le dessus, d'autres ont pu s'établir et des compagnies ou plutôt des sociétés coopératives sont nées et grandissent au bénéfice de tous et de chacun.

En troisième lieu, les Caisses popuaires solidement établies et sérieusement conduites sont une garantie pour l'avenir. Les temps de guerre même s'ils apportent chaque jour, leur triste bilan de destruction et de mort, apportent aussi en abondance du travail, un bon salaire, du moins en principe, et de l'argent. Si l'on n'y prend garde l'argent gagné peut retourner vite en folies. Pendant ce temps la Caisse populaire ne cesse d'entrenir chez ses membres l'esprit d'économie en prévision des jours mauvais, des époques de chômage qui fatalement, suivront les premières années d'après-guerre. Les temps actuels, par eux-mêmes n'invitent pas à la pratique de l'épargne, il faut le stimulant de principes tels qu'en préconisent les Caisses pour atteindre aux maximum d'épargne en vue de préparer l'avenir.

• •

Ajoutons à cela que les Caisses populaires sont éducatrices d'un patriotisme pratique et, nous aurons touché à l'un de leurs plus grands mérites. Nous sommes actuellement, nous Canadiens-français, dans un état de sujétion économique assez critique, précisément parce que le contrôle de nos institutions économiques nous échappe et nous nous arrachons les cheveux en criant: on nous a volé nos richesses, nous avons été exploités, etc., etc. .... On nous traite en esclaves au point de vue économique, peut-être... Mais il est un fait plus tragique encore c'est que nous avons nous-mêmes, à notre insu sans doute, forgé les chaînes qui nous encerclent de toutes parts, puisque nous fournissons notre propre argent aux dictateurs économiques qui nous écrasent... Et bien, nous avons dans la coopération, le moyen le plus sûr, peut-être le seul moyen de devenir nous les maîtres de nos destinées économiques. Les Caisses populaires, coopératives d'épargne et de crédit nous présentent un moyen d'accumler des capitaux énormes qui pourront être utilisés par nous dans un mouvement coopératif puissant qui permetira de nous redonner comme peuple la libre disposition de notre vie économique.

C'est beaucoup dire sur les mérites des Caisses populaires et pourtant ce n'est pas encore en dire assez.

Léo FOREST.

Avis du Gouvernement

Conseil National du Travail en temps de guerre

Intégration de l'indemnité de vie chère dans le taux de salaire

À TOUS les employeurs au Canada, sujets à l'Arrêté de 1943 régissant les Salaires en temps de guerre (C.P. 9384), l'on rappelle les dispositions de cet Arrêté d'après lesquelles ils doivent, pour chacune de leurs catégories d'emploi qui ne sont pas au-dessus du rang de contremaître, établir un taux unique de salaires, ou un taux gradué de salaires, conformément aux termes de l'Annexe "A" de l'Arrêté, en ajoutant au taux de salaires, ou au taux gradué de salaires, antérieurement autorisés, le montant de toute indemnité de vie chère antérieurement autorisée, et ce à compter de la première période de paye commençant le, ou après le 15 février 1944.

Les employeurs qui n'auraient pas payé l'indemnité de vie chère, antérieurement autorisée, en conformité des ordres généraux émis par le Conseil national du Travail en temps de guerre les 4 août 1942 et 3 novembre 1943 sous l'empire de l'Arrêté régissant les salaires en temps de guerre, C.P. 5963, doivent, conformément à C.P. 9384, inclure les montants de cette indemnité dans les taux de salaires de leurs employés à compter de la première période de paye commençant le, ou après le 15 février 1944, comme susdit.

C. P. McTAGUE,
président du
Conseil national du Travail en temps de guerre.

Ottawa, Canada D-8-44F-W

Dialogue entre les bêtes

Par Jean PIQUE

Les hommes disent et font tant de sottises que pour se défendre de leurs malices les bêtes se remettent à parler.

C'était une belle étable construite suivant les plans du gouvernement; aérée, blanchie d'une double couche de chaux, suivant les règlements de la Commission de l'industrie laitière. Des dix vaches de race Canadienne qui remplissaient les stalles, neuf étaient couchées. La tête posée sur leur flanc mou et chaud elles rêvaient sans doute de pâturages d'été et de leur lointaine origine. La vache qui n'était pas couchée, c'était celle au bord, car il y a toujours une vache au bord dans une étable, on l'appelle comme ça parce qu'elle s'offre la première au regard quand on ouvre la porte pour faire le train.

Or, la vache au bord, une belle laitière à la robe brune et lustrée, regardait de ses bons gros yeux honnêtes un matou jaune et blanc couché en boule dans sa mangeoire. La vache au bord poussa un gros souffle, sa manière à elle de soupirer.

—Qu'est-ce qu'il y a? demanda le matou jaune et blanc en étirant sa patte gauche hors du foin qui lui faisait litière.

—Ce qu'il y a, reprit la vache au bord, l'injustice, la calomnie et le mensonge se liguent contre ma race et lui font un tort incalculable. A entendre nos vilipendeurs, nous autres, les vaches, nous sommes une calamité publique, une menace pour l'humanité. D'après eux, notre lait contient tous les microbes susceptibles de déclencher les pires épidémies, de provoquer toutes les maladies du bas âge, de l'adolescence, de la vieillesse.

—De la blague, dit le matou, jamais je ne me porte aussi bien que lorsque je passe un quart d'heure chaque jour dans la laiterie à lécher la crème des bidons.

—Ce n'est pas ce que prétendent les hommes.

—Les hommes sont bêtes, pourquoi s'en occuper?

—Il faut bien se défendre de leurs accusations?

—De quoi vous accusent-ils? demanda le matou maintenant assis sur son derrière.

—Je te l'ai dit. Par notre lait, nous vouons des familles, des villages, des villes entières à la tuberculose, au typhus, et pour le moins à une dizaine de différentes fièvres pernicieuses.

—Défendez-vous, faites un contre-plaidoyer qui vous disculpera. Partez en délégation et faites valoir la vérité!

—Nous y avons souvent pensé, mes soeurs vaches et moi-même. Mais le moyen de quitter nos crèches pour aller rencontrer les députés? Nous sommes dans nos étables par le cou attachées d'une chaîne.

—C'est vrai, et c'est embêtant, fit le matou en plissant les yeux à la largeur d'une lame de couteau. Mais moi qui suis libre par ces mois d'hiver, je puis, si vous le voulez, être le délégué de vos plaintes auprès de ces messieurs du Parlement.

—Je ta'i énuméré certains de nos griefs, comment présenteras-tu notre requête?

—Je suis fin et tu me fournis des arguments, fit le matou en faisant minutieusement sa toilette. Ma voix connaît les accents suppliants depuis qu'avec le rough on rat et les pièges à souris la vermine se fait rare dans les granges et me fait connaître la famine. Et je sais faire patte de velours pour persuader.

—Ça ne prendra pas. Les hommes sont bien changés. Ils sont devenus sceptiques et méthodiques. Tu te cogneras à un refus. On ne voudra même pas t'écouter.

—Ah!, c'est ce que nous verrons! La colère et l'indignation ont le pouvoir de m'ébouriffer la queue et de me dresser en brosse le poil sur le dos. Je suis alors terrible à voir et j'impose la crainte qui est le commencement de la sagesse. On m'écoutera.

—Et que diras-tu?

Les yeux du matou jaune et blanc brillèrent comme des escarboucles dans la nuit.

—Ce que je dirai? Messieurs! Vous avez devant vous un matou vétéran des hangars et champion de gouttière. Pour avoir miaulé à la lune, je connais l'heure! Parce que j'entre dans les cuisines et les salons et que je vois clair à la noirceur, je constate bien des choses, et prêtez-moi votre attention, Messieurs! ou, foi de chat plein d'expérience, je vais vous faire rougir! Et je dirai: Messieurs, je suis ici pour prendre la défense d'un noble animal, la vache, dont le bon lait riche et précieux est le breuvage par excellence. Vos grands-pères et vos grand'mères le buvaient; vos aïeux, vos ancêtres le buvaient, et c'étaient des hommes forts, vaillants et robustes, et c'étaient des femmes belles et courageuses. Tous et toutes resplendissaient de santé. Et si aujourd'hui, après la succession de quelques générations, on constate avec douleur une déficience de santé chez les descendants des premiers colons du pays, n'allez pas, Messieurs, commettre l'erreur judiciaire et grossière d'en tenir responsable le noble animal qui se nomme la vache! Ce n'est pas son lait pur, riche et crèmeux qui vous tourne l'estomac, mais tous les cocktails qui se fabriquent à l'usine des clubs et toutes ces liqueurs colorées de cochenille, d'indigo et de safran. Ce n'est pas le lait pur, riche et crémeux de la noble vache qui vous fait tousser, cracher et mourir par les poumons, mais l'air pestilentiel des bouges et des taudis infects, et l'atmosphère alcoolisée des boîtes de nuit. Si vos enfants sont rachitiques et blêmes, criards et hargneux, c'est qu'ils n'absorbent pas suffisamment de ce bon lait pur, riche et crémeux, en sont privés ou n'en boivent pas du tout. La noble vache est innocente des maux qui vous affligent. Les coupables, ce sont vous, Messieurs! Buvez le bon lait tel que vous le donne la vache, mangez les bons fruits tels que vous les offre la terre, couchez-vous quand c'est le temps de dormir, et toutes les calamités qui vous culbutent le système disparaîtront avec votre bon sens retrouvé.

—Et tu crois, remarqua la belle grosse vache au bord, que les hommes accepteront ton plaidoyer? Ils sont de cette espèce qui rejette toutes ses fautes sur le dos large d'autrui. On n'en finit plus de nous accabler. De plus, sous prétexte de je ne sais quelle barbarie, on nous coupe les cornes. Et pire encore, nous voilà avec les numéros matricules dans les oreilles tout comme en portent au poignet les recrues qui s'en vont défendre les assises de la démocratie et les piliers de l'Empire.

—Oh, en définitive pourquoi tant te plaindre, noble vache? Regarde mon cas. Et si ça peut te consoler apprends que l'on m'étripe pour avoir des cordes de violon. Et que moi, le félin agile et souple, adoré des vieilles demoiselles et redouté des rongeurs, je suis souvent écorché et odieusement vendu sur les marchés alimentaires pour de la vulgaire carcasse de lapin de garenne. Toi et moi, noble vache, nous sommes victimes du sort qui nous atteint mais l'humiliation tout entière en revient aux hommes qui nous l'imposent. C'est une responsabilité que je vais leurs rappeler durement.

Muni de pleins pouvoirs, le matou jaune et blanc partit cette nuit-là pour aller faire valoir les griefs de l'établée devant le Parlement. Il ne devait jamais revenir.

Morale: Tout comme pour les habitants des campagnes, la ville pour les chats est un endroit de perdition.

"Le Devoir"

Mémoire d'un peintre décorateur

1. Corrigé et verni les dix commandements $2.20
2. Embelli Ponce-Pilate et mis un nouveau ruban à son bonnet $2.60
3. Remis une queue neuve au coq de St-Pierre et raccommodé sa crête $1.15
4. Rattaché le bon larron à sa croix et remis un doigt neuf $5.90
5. Remplumé et doré l'aile gauche de l'ange Gabriel $9.80
6. Ranimé les flammes du purgatoire et restauré quelques âmes $4.90
7. Rebordé la robe d'Hérode et rajusté sa perruque $1.95
8. Mis des guêtres neuves à Tobie fils, voyageant avec l'ange Gabriel, et reverni son sac de voyage $5.40
9. Nettoyé les oreilles de l'âne de Balaam $2.00
10. Redoré les pendants d'oreille de Sara $3.30
11. Restauré la mâchoire d'âne de Samson $3.30
12. Remis une anse à la ruche de la Samaritaine $0.75
13. Rapiécé la chemise de l'enfant prodigue, nettoyé les pores et mis de l'eau dans leur auge $5.70
14. Donné un coup de brosse au poil du chien de saint Roch et remis à neuf son museau $2.35

Notre propre intérêt est un merveilleux instrument pour nous crever les yeux agréablement.

—Pascal

Réparation de montres

SERVICE prompt et avec soin à des prix raisonnables

SPECIALISTE EN MONTRES DE PRECISION

E. D. LAURIN

49 rue Cedar — Sudbury

En haut de la Banque Royal

Fashion Craft Shops Ltd.

(AUPARAVANT A 102 RUE ELM, EST)

est actuellement installé à

18 rue Elm, est, Téléphone 3-0523

Venez visiter notre nouveau magasin

Salle d'étude sur le Crédit Social

Ouverte 5 soirs par semaine, du lundi au vendredi à 8 heures.

Tout le monde est bienvenu.

290 rue King, est — Sudbury

217 RUE KING — SUDBURY

J.-R. MARCOTTE

EPICERIES - VIANDES

ENCOURAGEZ VOTRE MARCHAND DU COIN

Chelmsford

M. Hormidas Marier est de retour à son foyer après avoir passé semaines à l'hôpital St. Joseph de Sudbury.

Le petit écolier Cléo Turpin est revenu à sa maison de pension.

Mme Pitt Séguin de cette paroisse repose sous les soins du médecin à l'hôpital de Sudbury après une opération délicate.

M. B. Michaud fut choisi comme délégué du Bloc Populaire, il se rendit à Montréal ces jours derniers.

M. Léo Legault du Collège de Sudbury rendit visite à ses parents.

Mme Josephat Fournier est en ce moment à Toronto pour recevoir des traitements médicaux.

Un détective du C. N. R. à l'honneur

UNE île située dans le sud de l'océan Pacifique portera désormais le nom d'un employé du Canadien National en reconnaissance d'une action d'éclat qu'il a accomplie récemment. C'est l'Ile Devine de la Nouvelle Georgie, ainsi nommée d'après le lieutenant-colonel James W. Devine, de Portland, Maine, autrefois officier de police, qui a obtenu un congé du service des enquêtes du Réseau National pour la durée de la guerre.

LT. COL. DEVINE

Avant l'ouverture des hostilités, le colonel Devine était premier lieutenant de la Garde Nationale du Maine et membre du personnel du Canadien National depuis plus de 20 ans. Dès son entrée dans l'armée, il est promu capitaine et se voit assigner le poste d'officier commandant de la 43ième division de la 103ième infanterie du Service de l'armée des Etats-Unis. Pour avoir réussi à enfoncer les défenses de la base japonaise de Munda, le major Devine est promu lieutenant-colonel et c'est pour rendre hommage à cette action d'éclat qu'une île du Pacifique porte maintenant son nom.

Né à Abbeville, Caroline du Sud, le colonel Devine a passé les premières années de son enfance à Trois-Rivières, P.Q. Quelques années plus tard, il quitte Trois-Rivières pour aller demeurer à Derring, Maine. En 1919, il entre au service du Canadien National comme chasseur puis il permute au service des enquêtes du chemin de fer en 1932. Le colonel Devine a passé ses vacances annuelles à suivre des cours spéciaux de milice donnée par la Garde Nationale du Maine.

Depuis le début de la guerre, les membres du service des enquêtes du Canadien National ont établi un magnifique record, a déclaré M. George Shea, directeur de ce service. Quelque 100 employés du Canada et des Etats-Unis ont obtenu un congé de la Compagnie et se sont enrôlés dans l'armée active. Sur ce nombre, plusieurs ont obtenu des promotions. Bien que la plupart se soient enrôlés dans l'armée et l'aviation, un grand nombre de ces employés servent dans la Marine Canadienne et Américaine.

BAPTEMES

A M. et Mme Paul Legault est née le 23 janvier une fille baptisée le 30, sous les noms de Marie, Lilianne, Suzanne. Parrain et marraine, M. Léo Legault, frère de la fillette et Mme Elodie Belisle tante de l'enfant.

FUNERAILLES

Vendredi le 28 janvier, en l'église Notre-Dame du Saint Rosaire M. l'Abbé Filiatreault chanta le service de Mme Philias Paquette à 10 hres. a.m. Mme Paquette est décédée à sa demeure mercredi le 26 après une longue maladie à l'âge de 46 ans, 11 mois. Elle était la fille de M. Odilon Beaulieu et de feu Catherine Dubois de Chelmsfond. Mariée depuis 1919 à Philias Paquette fermier et commerçant bien connu dans le district, elle laisse pour la pleurer outre son époux, cinq filles Mme Aurèle Bélanger (Yvette) d'Azilda, Florence, Thérèse, Germaine et Yvonne à la maison, deux garçons Rodolphe d'Azilda, et Ernest à la maison, son père Odilon Beaulieu, cinq soeurs: Mme Aldége Paquette (Caroline) Mme Alvar Méthé (Lina) Mme A. E. Chennier (Cecile) Mme Horace Marcotte (Agnès) toutes de Chemsford, Mme Edgar Houlaham (Jeanne) de Sudbury, cinq frères Odilon de Messana N.Y. Eddy de Montréal, Alphonse et Joseph de Chemsford, Alfred de Garson. La chorale de Chelmsford, se rendit pour la messe, Horace Rodrigue, Victor Bélanger, Mme Gérard Labine, Gustave Bélanger, Mme Dessa Guindon, Dr. P.E. Laflamme et M. Napoléon Lepage, de Sudbury. Mme Albert Langdon et Mme David Couillard de Blezard Valley, touchaient l'orgue. On conduisit la dépouille mortelle au cimetière paroissial. Mme Paquette était Dame de Ste-Anne, elle reçut les honneurs de la Congrégation. Les porteurs honoraires étaient MM. Odilon Beaulieu, Jos., Alfred et Alphonse Beaulieu, Alvard Méthé, A. E. Chennier. Les porteurs étaient MM. Orphilas Simard, Georges Ménard, Placide Bélanger, Anastas Boyer Elorie Trottier Arthur Gour. La famille Philias Paquette tient à remercier tous ceux qui ont témoigné leurs sympathies par offrande de messe de fleurs, de bouquets spirituels et de cartes de condoléances.

Merci spécial à la congrégation des Dames de Ste-Anne et à Mlle Yvette Guimond qui s'est bien dévouée.

FLEURS

Les familles Philias Paquette, J. T. Paquette, Osias Paquette, M. et Mme A.E. Chenier, M. et Mme Edgar Houlaham, M. Odilon Beaulieu, le personnel de l'épicerie Loblaw, M. et Mme Orphir Paquette et famille, la famille J. Paquette, M. et Mme Georges Ménard, M. et Mme Roland Flowerday.

OFFRANDES DE MESSES

Philias Paquette et sa famille, M. et Mme Edgar Houlaham, MM. et Mmes Raymond Bélanger, Omer Bourgeois, Rodolphe Paquette, A. E. Chenier, Alphonse Beaulieu, Orphir Paquette, Odilon Beaulieu, Alfred Beaulieu, Clarence Bisaillon, Joseph Paquette, Anastas Boyer, Eugène Gratton, E. J. Cannelly, René Vaillancourt, Emile Barbeau, Napoléon Lepage, M. Adolphe Paquette Dr. P. E. Laflamme les demoiselles de la paroisse de Blezard, MM. Jos. Beaulieu et Neil Legault, la famille Joseph Larocque, le personnel de Bannon Bros, MM. Aurèle et Dolien Barbeau, Mlle Lucy Bannon.

BOUQUETS SPIRITUELS

M. et Mme Horace Marcotte, la famille Wilfrid Vaillancourt, la famille Aldége Paquette, M. et Mme Emile Montpellier, la famille Paul Miron, M. et Mme Honoré Blais et leur fils Omer. Mme Joseph Lepage, M. et Mme Napoléon Lepage, Mme M. L. Bastien, M. et Mme Narcisse Vachon, la famille Paul Lalonde, M. et Mme A. E. Chenier, M. et Mme Elorie Trottier et famille, les élèves de la classe no 2, Blezard Valley, les élèves de l'école publique no.2 Rayside, M. et Mme Siméon Rainville, Mlle Thérèse Lalonde, Mlle Yvette Guimond, M. et Mme O. Lalonde, M. et Mme A. McDonald, M. et Mme Nap. Belcourt, Mlles Florence et Thérèse Paquette, M. Ernest Paquette, Mlles Germaine et Yvonne Paquette.

CARTES DE CONDOLEANCES

M. et Mme Ernest Gratton, M. et Mme Ernest Vaillancourt, famille Georges Ménard et Roland Flowerday, Mme Joseph Labine, M. et Mme Willie Bélanger, la famille Pierre (fils) Harocque. La famille Victor Bélanger, M. et Mme Ed Joliat, Mlle Jeannette Bastien, Mlle Carmen Bisaillon, la famille P.O. Montpellier. M. et Mme Paul Legault, M. C. D. Ferguson, et M. Young, M. et Mme Albert Langdon la famille Thomas Cloutier, Mlles Betty et Edna Lalonde. M. et Mme Lucien Rainville, M. Denis Landry la famille Louis Paquette. M. et Mme Alvar Méthé, la famille Amédée Ppin, M. Victor, Mlles Cécile et Marguerite Legault, la famille Ovila Trottier, M. et Mme Edmé Paquette, Mlle Eudovie Martin, M. et Mme J. Marquis, Mme Jean-Baptiste Bélisle, M. et Mme Elzéard Martin, Mme J. M. Barbeau M. Charles Edouard Paquette, M. et Mme Eddie Johnston, la famille Esidore Prévost, M. et Mme Origène Prévost.

Sturgeon Falls

Vendredi dernier le 4 février, environ vingt-cinq jeunes filles se rendaient au local jociste pour une assemblée générale de la J.I.C.F.

Il y eut quelques mots de bienvenue par la présidente, Mlle Eliane Davidson, Mlle Rolande Serré secrétaire, procéda à la lecture du rapport de la dernière assemblée.

Mlle Anita Doré dirigea le commentaire d'Evangile: Les ouvriers envoyés à la vigne. Mlle Thérèse Rochon, dans sa chronique paroissiale mit les jeunes filles au courant des principaux événements qui avaient eu lieu depuis la dernière réunion. Mlle R. Serré fit éclater les connaissances des membres en leur présentant un questionnaire d'Encyclopédie.

" Sachons Rayonner", travail présenté par Mlle Thérèse Serré, fut applaudi de toutes. On y voyait la jeune fille rayonnante celle qui demeure pure, gaie, pieuse, fière, charitable, dévouée et d'un exemple, sans reproche. Ensuite vint la boîte aux questions, dirigée par l'aumônier. Pour clôturer, la présidente remercia le Père Tourigny ainsi que toutes les jeunes filles qui contribuèrent à rendre l'assemblée aussi intéressante.

CROISADE EUCHARISTIQUE

Lundi dernier avait lieu à l'école St-Joseph la réunion mensuelle pour les zélatrices de la Croisade Eucharistique, M. l'abbé O. Campeau, aumônier paroissial y assistait. L'assemblée était dirigée par la Rév. Soeur Marie Edmond, f.d.l.s. Mlle Jacqueline Gérard prensenta un travail sur " La Communion" Elle suggéra quelques moyens ppratiques d'aider les croisés à vivre lleur devise "Communie". Pour terminer l'assemblée M. l'abbé Campeau adressa quelques mots de remerciements aux zélatrices et les encouragea à son tour à continuer leur travail d'apostolat auprès des élèves.

M. l'abbé J.-J. Delancy, de Temagami était de passage à Sturgeon Falls lundi dernier.

Mlle Lucia Nadon, passe quelques semaines chez des amis à Montréal.

Mlle Jeanne d'Arc Schryer institutrice à l'école de Field passait la fin de semaine dernière à Sturgeon Falls.

M. Nicole Patenaude retournait à Montréal dimanche soir après une visite de quelques jours chez Mme T. Legault.

Le lieutenant A. J. Serré de Toronto visite actuellement ses parents et amis à Sturgeon Falls.

M. et Mme P.-E. Landriault sont de retour ici après avoir passer une semaine à Sudbury.

St-Charles

M. et Mme Lionel Robidoux (née Isabelle Campbell) sont les heureux parents d'un fils baptisé sous les prénoms de Joseph-Réjean Daniel. Parrain et marraine M. et Mme Zéphirin Robidoux grands-parents de l'enfant.

VA-ET-VIENT

Mme Léo Chevrefils de Burwash passe quelques jours chez Mme Philias Chevrefils.

M. Oscar Berry de Coniston était de passage à St Charles il y a quelques temps.

M. et Mme Lionel Lafontaine de Coniston étaient de passage à St-Charles il y a quelques temps.

Mlle Yolande Lafontaine passait une semaine chez des parents à Coniston.

M. et Mme Aurèle Gauthier et Mlle Gertrude Gauthier de Sudbury étaient de passage à St-Charles dimanche dernier.

Mlle Dianne Lemieux de Sudbury est actuellement en visite chez sa soeur Mme Léo Gauthier.

Quelques-uns de nos soldats étaient de passage à St-Charles où ils rendirent visite à leurs parents. Nous mentionnons M. Lionel Dignard, Omer Gauthier de Val Cartier ainsi que M. Maurice Lamontagne.

M. W. Chalout visite actuellement ses parents.

Mlle Corine Chevrefils institutrice à Lavigne visitait sa mère en fin de semaine, Mme Philias Chevrefils.

M. Télesphore St-Louis ainsi que son fils Doris sont tous deux retenus au lit par une mauvaise grippe. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

M. et Mme Moïse Potvin M. et Mme Georges Marois, M. et Mme Guillaume Potvin, M. et Mme Moïse Duhaime de Sudbury visitaient M. et Mme Georges Marois dimanche dernier.

M. et Mme Alsime Brazeau et Mlle Hélène Dignard visitaient leurs parents M. et Mme Auguste Dignard.

Mlle Rita Lemieux de Sturgeon Falls rend visite à sa soeur Mme Léo Gauthier.

Mlle Marie-Jeanne Villeneuve était de passage à St-Charles la semaine dernière.

M. Léo Gauthier était de passage à North Bay ces jours derniers.

Les moyens répressifs employés contre les insectes nuisibles s'inspirent de toutes les sciences qui se rapportent à l'agriculture. Ces sciences sont la botanique, la chimie, l'horticulture, la zoologie, l'art vétérinaire, le génie civil et la physique, et pour que la destruction des insectes soit aussi complète que possible, il est nécessaire de coordonner les recherches de toutes ces sciences.

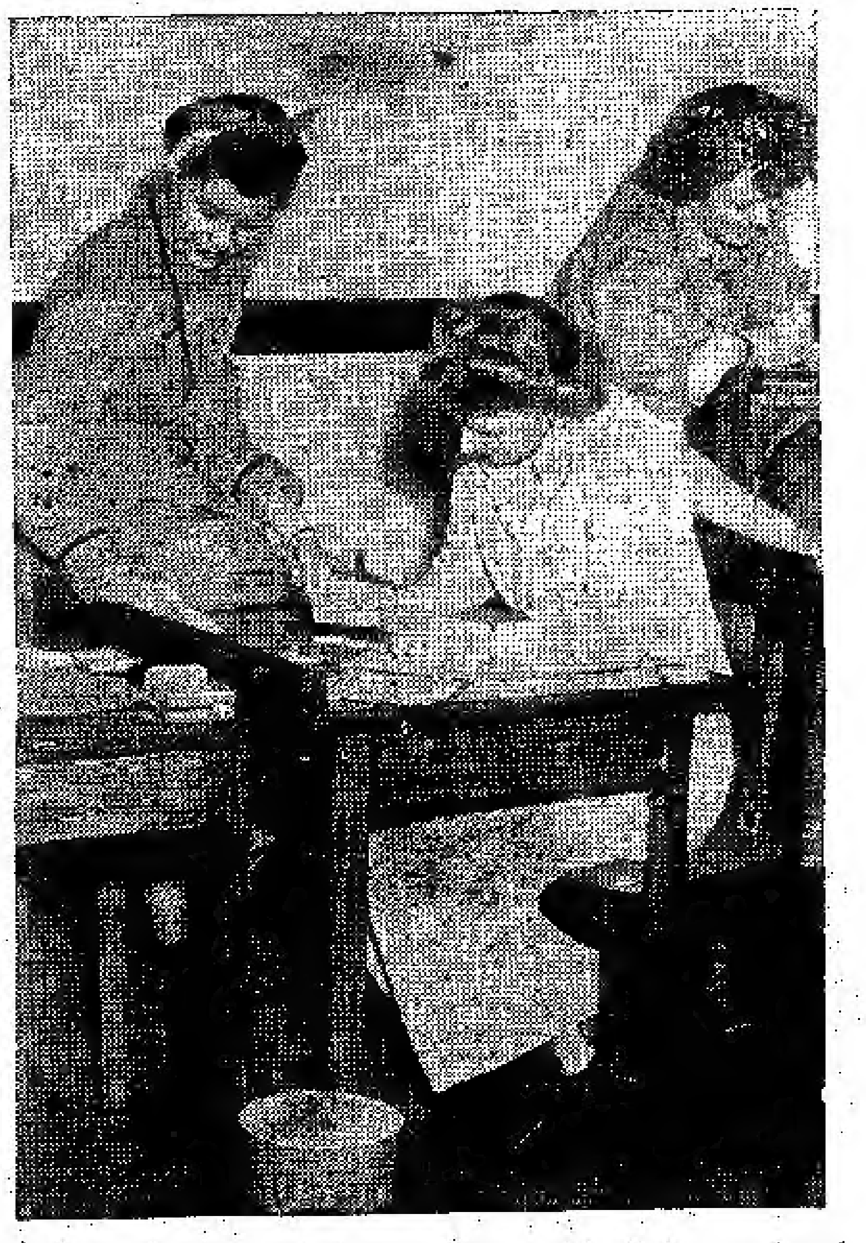

La plupart des grandes villes du Canada ont institué des centres de récréation pour nos jeunes filles en uniforme où confort et amusements leur sont fournis. L'on voit ici des jeunes filles de l'aviation et de la Marine qui sont devenues amies au hasard d'une rencontre au centre de Calgary, l'un des plus modernes établis.

La Pharmacie Lévesque

469, rue Notre-Dame

SUDBURY

Attention spéciale aux commandes par la poste

Tél. 5-5274 Livraison gratuite

Bannon Bros. Ltd.

AMEUBLEMENT GENERAL

A. J. CORBEIL, gérant

Cette maison est reconnue pour la quantité de ses produits

ATTENTION: LE MAGASIN FERME LE SAMEDI SOIR A 6 HRES ET OUVRE LE MARDI A 9 HRES

123, rue Durham Tél. 4-4243

SUCCURSALE A NORTH BAY — TEL. 383

Pas de successeur

L'association du parti conservateur progressiste n'a recommandé aucun successeur pour la position de vendeur de licences à Sudbury. Le poste a été laissé vacant par la démission de Morgan Whigton qui avait été nommé lors du renvoi de Charles Roffey. L'exécutif de l'association s'est réuni, mais n'a pris aucune décision. L'association s'est réunie le 24 février pour discuter la chose. Plusieurs orateurs venant d'ailleurs ont parlé à une assemblée générale.

Accusée de vol

La cour de police de Sudbury a entendu le 19 février, le procès de Janet Moore, de 135 rue Régent, qui a été accusée de vol et d'avoir faussé un chèque. Elle est comparue accusée de vagabondage et son procès fut remis à samedi. La police dit qu'un chèque de 80 dollars au nom de Léo Guindon lui fut enlevé pendant une visite au Parkview Inn, et échangé dans un magasin de linge à Sudbury. La police tentera de prouver que Janet Moore a volé le chèque et a faussé le nom. Tout cautionnement a été refusé.

Presque un record

Walter C. Noble a ajouté une autre ville à la longue liste d'endroits où il est allé à l'encontre du code criminel. En cour de police à Sudbury il a reçu une sentence de trois mois pour vol de valise enlevée dans un magasin à rayons de Sudbury, le 12 février. La gendarmerie royale a présenté le dossier de Noble qui montrait des convictions à Winnipeg, Régina, St Cloud, au Minnesota, Montréal, Toronto et Edmonton. Son dossier remonte il y a 16 ans.

Une histoire de Japonais

Si un japonais a lancé une hache à son contre-maitre dans un camp de bûcherons c'est parce que ses pieds avaient besoin de soins médicaux. Du moins, c'est l'histoire racontée par Masato Nuibe, âgé de 29 ans quand il est comparu devant le magistrat Willard Cooper à Chapleau. Il a plaidé coupable à l'accusation. Nuibe était comparu en cour à Sudbury le 31 janvier, et son procès avait été renvoyé à Chapleau. Présentant sa défense par le truchement d'un interprète japonais, Nuibe, a dit qu'il souffrait d'une douleur aux pieds. Il a demandé à son contre-maitre, W. A. Rehel, la permission d'aller chez le médecin. Le contre-maitre de son côté, a dit le japonais, croyait qu'il voulait quitter son emploi, et la dispute commença. Pendant la chicane, il frappa Rehel avec sa hache. Le magistrat a remis le procès d'une semaine pour sentence. Entretemps, le japonais sera logé dans la prison du district à Sudbury.

Décès de M. J.-W. Galipeau

Des causes naturelles furent données comme raison pour la mort soudaine de Joseph Wilfrid Galipeau, âgé de 66 ans, dont le corps a été trouvé sur le chemin près de Skead. Le vieux bûcheron était à couper du bois dans les environs de ce petit village, à 17 milles au nord-est de Sudbury. On croit qu'il a eu un saisissement de coeur, pendant qu'il s'acheminait vers sa cabine, tard dans l'après-midi. Un citoyen du district Sudbury depuis 40 ans, Galipeau fut employé dans presque tous les grands camps de bûcherons du district. Il est né et a grandi à St-Martin, dans la province de Québec, venant à Sudbury à l'âge de 36 ans. Pendant quelques années, il a été bedeau à l'église catholique de Minnow Lake.

Du nouveau pour la police

Les autos de la police à Sudbury seront peut-être dotés de radiodiffusion réciproque afin d'aider à la supression du crime de la ville. On discute actuellement de l'installation de radio récepteur et émetteur pour deux autos de la police. Et la commission de police à Sudbury se réunira pour décider de la chose. Le maire Beaton a dit qu'un représentant d'une manufacture de radio viendra la semaine prochaine pour donner un estimé du coût. Il ajoute que le coût sera probablement entre mille et deux mille dollars. Les autos n'ont que des radios récepteurs dans le moment. On peut communiquer du commissariat de police avec les autos, mais les autos ne peuvent communiquer avec le commissariat au moyen de la radio.

Il fut sourd à son appel

Roland Berger, agé de 19 ans, de Rimouski, Québec, a dû payer une amende de 25 dollars et les frais, et fut envoyer au camp militaire le plus près pour avoir évité son appel militaire. Chose étrange, Berger fut arrêté sur un train près de Chapleau où il fut accusé d'avoir violé la propriété privée. Berger a dit qu'il était allé travailler pour une usine de bois près de Franz, d'où il fut renvoyé après deux jours. Sans le sou, il essayait de revenir dans l'est quand il fut arrêté par la sureté du pacifique canadien. Berger s'est vu imposer une amende additionnelle de 5 dollars ou 15 jours pour violation de propriété...la sentence à être purgée en même temps que celle de 15 jours imposée parce qu'il ne pouvait payer l'amende de 25 dollars.

Lettre d'Ottawa

(suite de la première page)

ton a demandé lui-même à être remplacé pour raisons de santé. Dans les circonstances, telles qu'elles nous apparaissent, il n'y avait qu'une chose à faire, c'était de remplacer le général McNaughton, puisque celui-ci avouait lui-même ne pas avoir la force nécessaire pour vaquer à ses nombreuses occupations. Il n'est pas impossible que le mauvais état de santé du général a été aggravé ou amené par suite d'un épuisement nerveux causé par des mésententes entre lui et le ministère de la Défense nationale d'une part ou entre lui et le général Montgomery d'autre part. C'est une toute autre question.

LA CONSCRIPTION POUR OUTRE-MER

Il est curieux de constater combien les conservateurs ont peu changé depuis qu'ils ont eu leur congrès national à Winnipeg il y a deux ans. La discussion du cas des mobilisées, en vertu de la loi de mobilisation des ressources nationales, qui n'ont pas signé pour service n'importe où, a fourni aux vrais tories l'occasion de montrer le bout de l'oreille. Il y a, en ce moment, au Canada, 60,000 hommes de cette catégorie, dont 50,000 pourraient être envoyés outre-mer si le gouvernement le décidait.

M. R.-B. Hanson, député de York-Sunbury, a étalé son mépris pour cette catégorie de soldats. "Je crois pouvoir dire ici au ministre, déclara-t-il, que le public tient à savoir combien d'hommes sont au nombre de ces soldats de plomb, comme on les appelle communément, qui sont de la catégorie A (la catégorie la plus élevée), qui ne se battent pas, qu'on ne destine pas au combat et qui n'ont pas l'intention de se battre?"

M. Howard Green, député conservateur progressiste de Vancouver-nord, s'en est également mêlé. S'il n'en tenait qu'à lui, il enverrait sur le champ ces 50,000 hommes outre-mer. Il réclama de leur appliquer la conscription pour service n'importe où. "Il existe au Canada une armée de 50,000 de ces hommes qui, à la suite de la politique du gouvernement ne combattront jamais à moins qu'une bataille n'ait lieu sur nos côtes. Et c'est là une question sur laquelle le gouvernement et les membres de l'opposition officielle diffèrent d'avis considérablement. Si je m'exprime ainsi c'est parce que nous sommes d'avis que ces hommes devraient être disponibles pour combattre là où on a besoin d'eux." On ne saurait être plus clair quant à l'attitude du Parti conservateur progressiste quant à l'application intégrale de la loi de conscription du Canada.

Au fond, la différence entre le Parti conservateur progressiste et le Parti libéral n'est pas aussi grande que le député de Vancouver-nord parait le prétendre. Pressé de questions, le ministre de la Défense nationale a fini par répondre à M. Green: "Mon honorable ami semble croire que les 50,000 hommes qui sont au Canada sont assujettis à certaines réserves et qu'ils ne peuvent combattre en dehors du Canada. Ils ont été entraînés et ils sont propres à servir de renforts et ils peuvent être envoyés si les mesures nécessaires sont prises. . . S'il devient nécessaire de les envoyer outre-mer, on pourra le faire en prenant les mesures requises. J'ai déjà souligné qu'il y a à l'heure actuelle au Canada quelque 60,000 hommes qui pourront servir à alimenter la réserve de renforts outre-mer. Cette réserve sera alimentée au moyen du recrutement. Or, si le recrutement est trop lent, la réserve, au Canada sera à la baisse et il nous faudra songer à prendre des mesures en conséquence. . . Si certains d'entre eux préfèrent s'enrôler pour outre-mer, tant mieux. Je préfère les volontaires, lorsque nous les avons. Toutefois, si les circonstances nous imposent d'agir autrement, je l'ai déjà dit à la Chambre, je suis prêt pour ma part à formuler une recommandation en conséquence. En attendant, ces hommes reçoivent leur formation et ils peuvent servir au Canada. Ils sont toujours prêts à constituer une seconde ligne, si les circonstances nous forcent à prendre des mesures pour assurer les renforts voulus."

Des aveux du ministre de la Défense, il ressort que les conscrits qui n'ont pas signé pour outre-mer sont entraînés de manière à servir outre-mer et que, si le gouvernement vient à en avoir besoin comme renforts, il les enverra de l'autre côté, même s'ils n'ont pas signé.

ACCELERATION DES DEBATS

Voilà trois semaines environ que la session est ouverte. Le premier ministre King pèse déjà sur l'accélérateur pour hâter le travail de la session. D'ordinaire, ce n'est qu'à un stage avancé de la session que la Chambre commence à siéger le vendredi soir. Or, le gouvernement en a déjà décidé ainsi. De plus, le premier ministre veut que le mercredi après-midi soit consacré au travail des comités parlementaires, afin de procéder plus rapidement au travail de la session.

Quelles sont les raisons de cette hâte? M. King ne veut pas évidemment que la Chambre perde du temps comme l'an dernier. Selon les apparences, il désire également disposer de la session avant le mois de juin, si, comme certaine rumeur de Londres le prétend, la prochaine conférence impériale n'aurait lieu qu'en juin au lieu du mois d'avril. Ce dont nous pouvons, cependant, être certains, c'est que, d'ici Pâques, le gouvernement va faire tout en son pouvoir pour hâter le travail de la Chambre.

St-Jean-de-Brébeuf

Samedi à 9 hres eurent lieu les funérailles de M. James Toohy, de Kirkland Lake, décédé à la demeure de ses parents mardi dernier à l'âge de 26 ans, après trois mois de maladie. M. Toohy était membre de la police du Pacifique Canadien. Il était le fils de M. John Toohy, ancien chef de police à Coniston, maintenant à Kirkland Lake.

Un service de première classe fut chanté en l'église St-Jean-de-Brébeuf, par Mgr J.-H. Coallier P.D.V.R., assisté des Rév. P. J.-H. Bruneau (curé de Coniston) comme diacre et J. Fortier (du collège du Sacré-Coeur) comme sous-diacre. Dans le choeur, on remarquait le Rév. P. C.-J. Salini de la paroisse St-Clément.

Les porteurs étaient Sgt Léo Campeau et Sgt Gene Mousseau du département de la police de Sudbury. Les constables J. Miles et W. Near de la Police Royale Canadienne, et les constables B. Coleman et M. Charette de la police du Canadien-Pacifique.

Parmi les personnes venues pour assister aux funérailles, on remarquait Mlle A.-O. Gorman de Toronto, Mlle Gertrude Cannon de Kirkland Lake, M. et Mme J. Toohy (parents du défunt), ses frères, Tom et Georges, sa soeur, Patricia, tous de Kirkland Lake; Earl Halvorson d'Ottawa; M. et Mme W. McDonald de Levack; M. et Mme A. Primeau de Burwash et M. et Mme R. Gotro de Creighton.

A la famille en deuil, l'Ami du Peuple offre ses sincères sympathies.

Les organisateurs du Bingo de lundi dernier méritent encore une fois nos sincères félicitations pour le beau succès qu'ils ont obtenu. Les recettes totales furent de $593. dont $300.40 pour le Bingo et $292.60 pour la raffle du joli service de vaisselle qui fut gagné par M. Nestor Leroux de Chelmsford. Plusieurs personnes eurent ce soir le plaisir de retourner dans leurs familles emportant un précieux colis contenant quelques livres d'oignons.

Grand merci à tous ceux qui ont contribué au succès de cette soirée.

VA ET VIENT:

Mlles Léona Poirier et Hélène Philion de Sturgeon Falls passaient la fin de semaine à Sudbury.

Le Trp. R.-E. Frappier, de l'armée canadienne, stationné à Camp Borden passait la fin de semaine dans sa famille.

La famille J. Aldoria Martin, de 216 rue Dell, nous quittait samedi dernier pour aller demeurer à Sturgeon Falls.

Mlle Germaine Landriault de Sturgeon Falls passait quelques jours chez des parents et amis la semaine dernière.

Dans le rapport annuel de 1943 du Ministre de l'agriculture de l'Ontario, le Collège d'Agriculture de l'Ontario dit avoir constaté qu'un grand nombre de jeunes gorets sont morts parce qu'ils avaient reçu des doses excessives de fer donné pour prévenir l'anémie.

• •

L'amarante de Russie a été trouvée pour la première fois au Canada en 1886 sur les bords d'un chemin, à Headingly, Man., à 14 milles à l'ouest de Winnipeg. On pense que cette mauvaise herbe a été importée directement de Russie. On la trouve maintenant le long des voies ferrées dans tout l'Ouest et on l'a vue sur un talus de chemin de fer dans l'Est jusqu'à St-Jean, N.B. L'amarante racine rouge vient de l'Amérique tropicale, d'où elle a été introduite au Canada.

MOULINS A COUDRE—M. Albert Leduc, de Sturgeon Falls, désire annoncer qu'il a un certain montant de machines à coudre neuves "Singer" à vendre ou à échanger. Adresse: B-52, Sturgeon Falls, Ont.

J.-E. LACOURCIERE
AVOCAT
10 ELM, E. SUDBURY
TEL.: 8-8221

LAITERIE STANDARD
Lait — Crème
260 rue Victoria Tél. 5-5362

Nickel Tire Service
Propriétaire: Gérard Boulet
VULCANISATION DES PNEUS ET CHAMBRES A AIR
TEL. 3-0108 Rés. 6-0132
25 rue Beech

Lundi, le 28 février
GRAND BINGO
SOUS LES AUSPICES
DES ENFANTS DE MARIE
20 parties 25c avec prix en argent pour gagnants
PRIX D'ENTREE DE $5.00
Salle Ste-Anne
Venez en foule! — Avertissez vos amis!

A. FOURNIER LTEE
ASSURANCES
EST. 1896 Tél. 7-7546 11 rue Elm est

SUDBURY ONTARIO
LEBEL & FILS
NETTOYEURS - TEINTURIERS
TEL. 5-5621 142 RUE EYRE

BEURRE Carload, 1ère qualité .... lb 38¢
FARINE Maple Leaf .. 7 lbs 25¢ — 24 lbs 79¢
CACAO Cowan's .... lb 25¢
PAIN Carload, blanc ou brun .... 2 pour 15¢
LAIT Evaporé, Libby .... 2 btes 16 oz. 19¢
SAVON LUX, pour toilette .... 2 pour 11¢
OXYDOL .... gros paquet 24¢
POMMES SECHES .... lb 21¢
CORN FLAKES, Quaker .... pqt 8¢
L'EPICERIE CARLOAD
"3 MAGASINS 3"
45 rue Elm "Quality Meat" et Epicerie
499 Notre-Dame 16 Elm est